Nations Unies S/PV.4616



Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

Provisoire

4616e séance

Jeudi 26 septembre 2002, à 10 h 30

New York

Président :	M. Tafrov	(Bulgarie)
Membres :	Cameroun	M. Belinga-Eboutou
	Chine	M. Wang Yingfan
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. Levitte
	Guinée	M. Traoré
	Irlande	M. Corr
	Maurice	M. Koonjul
	Mexique	M. Aguilar Zinser
	Norvège	M. Strømmen
	République arabe syrienne	M. Mekdad
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Singapour	M. Mahbubani

Ordre du jour

Examen du projet de rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale

02-60545 (F)

La séance est ouverte à 10 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Examen du projet de rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de son rapport annuel à l'Assemblée générale, dont le projet a été établi par le Secrétariat.

Les membres du Conseil sont saisis du projet de rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale pour la période allant du 16 juin 2001 au 31 juillet 2002, tel qu'il a été distribué par le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques le 9 août 2002, et de son rectificatif.

Je voudrais féliciter le Secrétariat pour le travail qu'il a accompli en établissant ce rapport factuel.

Puisqu'il n'y a pas de liste d'orateurs, j'invite les membres du Conseil qui désirent prendre la parole à signifier dès à présent leur intention au Secrétariat.

J'invite le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques à faire une déclaration liminaire.

M. Kalomoh (Sous-Secrétaire général aux affaires politiques) (*parle en anglais*) : Le projet de rapport annuel du Conseil de sécurité pour la période allant du 16 juin 2001 au 31 juillet 2002, qui sera soumis à l'Assemblée générale en application du paragraphe 3 de l'Article 24 de la Charte des Nations Unies, a été établi par le Secrétariat suivant la présentation révisée convenue par le Conseil de sécurité en 2002.

La présentation du projet de rapport dont est saisi le Conseil fournit un guide pour les activités du Conseil de manière concise. À cet égard, je voudrais indiquer que c'est le premier rapport préparé conformément aux dispositions de la Note du Président du Conseil en date du 22 mai 2002, qui figure au document S/2002/199, qui visaient à améliorer la qualité du rapport en tenant compte des points de vue exprimés sur la précédente présentation.

L'introduction du rapport est particulièrement intéressante. Elle contient un résumé analytique des travaux du Conseil pour la période dont rend compte le rapport.

J'ai distribué le projet de rapport le 9 septembre 2002, en ma qualité de Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, aux membres actuels du Conseil de sécurité, ainsi qu'aux membres dont le mandat est venu à expiration le 31 décembre 2001, aux fins d'examen et d'observation, le cas échéant.

Le Conseil est également saisi d'un rectificatif contenant un changement demandé par un membre du Conseil.

Le Président : Je tiens à ce stade à remercier le Secrétariat d'avoir établi le projet de rapport en temps voulu.

Je donne maintenant la parole aux membres qui souhaitent faire des observations.

M. Mahbubani (Singapour) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier M. Kalomoh d'avoir présenté le rapport. Je voudrais également commencer en disant que, d'une certaine manière, la réunion d'aujourd'hui est une réunion historique. Nous croyons en effet savoir que c'est la première fois que les membres du Conseil vont publiquement discuter du rapport annuel avant de le présenter à l'Assemblée générale pour examen. Le Président du Conseil de sécurité va également se rapporter au compte rendu provisoire de cette réunion lorsqu'il présentera la rapport à l'Assemblée générale. J'espère que ceci permettra d'expliquer à nos collègues ici présents la raison pour laquelle je devrai peut-être faire une déclaration plus longue que de coutume : en effet, elle ne figurera pas autrement dans les comptes rendus provisoires.

Nous pensons que la nouvelle présentation du rapport annuel a corrigé en fait le défaut qui existait dans la manière dont les rapports du Conseil de sécurité étaient jusqu'ici présentés à l'Assemblée générale, défaut qui, d'ailleurs, était mentionné dans « la bible » du Conseil de sécurité, qui, comme nous le savons, est la publication « Bailey and Daws ».

Bailey et Daws ont écrit :

> « Si le rapport dans sa forme actuelle donne aux Membres de l'Organisation des Nations Unies la possibilité d'exprimer leurs préoccupations quant aux activités menées par le Conseil au cours des 12 mois précédents, il ne

fait pas grand chose pour faciliter l'expression de telles préoccupations ». (S. Bailey and S. Daws, *The Procedure of the UN Security Council, troisième édition, p 290)*

Je pense que nous nous sommes penchés sur ce problème.

De même que nos collègues, nous nous félicitons d'avoir fait une petite contribution à l'amélioration du format et du contenu du Rapport annuel du Conseil de sécurité. Sa taille a été considérablement réduite, de 571 pages à environ 291 pages, et, comme l'a dit M. Kalomoh, grâce à un rectificatif de dernière minute, on a réussi à supprimer encore 90 pages environ. Au fait, chaque page que nous supprimons du Rapport nous permet d'économiser environ 1 000 dollars des États-Unis. Nous avons donc économisé environ 300 000 dollars cette année dans la préparation de ce rapport.

En même temps, il a été fourni davantage d'informations statistiques sur les délibérations et activités du Conseil de sécurité. Tout aussi importante est l'analyse d'ensemble qui figure dans l'introduction du rapport. Nous n'allons pas entrer dans le détail des changements qui ont été introduits, mais dans le texte du rapport, nous avons joint une note explicative, qui, nous l'espérons, indique toutes les améliorations apportées au nouveau format. Nous avons estimé utile que ces changements soient indiqués dans un document officiel.

Je voudrais rendre hommage à ma collègue, Christine Lee, qui, comme vous le savez, a beaucoup travaillé, ainsi que nombre de vos collègues et d'experts, pour produire ce format révisé.

Beaucoup d'observateurs du Conseil, assis à l'extérieur, seront peut-être surpris que nous ayons pris le temps de donner des détails de ces petits changements et améliorations. Nous devrions donc expliquer pourquoi nous mentionnons ces innovations. Après 21 mois passés au Conseil, nous avons constaté que le Conseil de sécurité, et cela est peut-être quelque peu justifié, est aujourd'hui une des institutions les plus conservatrices au monde. Cette année, à l'Assemblée générale, le Secrétaire général tentera d'insuffler un esprit de réforme tant à l'Assemblée générale – et à ses organes subsidiaires – qu'au Secrétariat.

Cet esprit de réforme n'a pas encore touché pleinement le Conseil de sécurité. Nous avons remarqué que le Conseil était particulièrement conservateur dans ses méthodes de travail et dans ses procédures. Par exemple, en dépit des efforts pour que le Groupe de travail chargé d'examiner les méthodes de travail et les procédures du Conseil se réunisse périodiquement, il n'y a eu que six réunions au cours de l'année couverte par le rapport. Nous avons également essayé de rendre officiel le système de tirage au sort des noms pour dresser la liste des orateurs des séances publiques, mais en vain. De même, il est tout à fait remarquable que le Règlement intérieur du Conseil de sécurité reste provisoire au bout de 57 ans. Tout aussi important, et c'est là, j'espère, un point essentiel, malgré la prolifération de diverses formes de réunions du Conseil, il n'y a pas d'accord sur la nomenclature et les modalités, et je peux dire, m'adressant à mes collègues à l'extérieur, qu'il existe une grande confusion quant au sens des termes « séance publique », « séance privée », « séance privée ouverte » etc. Je pense que le moment est venu de normaliser cette nomenclature.

La réticence du Conseil à institutionnaliser le Groupe de travail chargé d'examiner les méthodes de travail et les procédures est incompréhensible, car il y a eu des améliorations, considérables dans les méthodes de travail du Conseil. Le Conseil, par exemple, a mis en place de nouveaux mécanismes de consultations avec les pays fournisseurs de contingents et a tenu des séances publiques de récapitulation afin que ces pays et l'ensemble des Membres de l'ONU puissent faire connaître leurs vues aux membres du Conseil et avoir avec eux des échanges directs et francs. Et les pays fournisseurs de contingents ont apprécié ces changements.

Un site Web permanent de la présidence du Conseil de sécurité de l'ONU a été créé afin que les non-membres du Conseil puissent avoir plus rapidement accès aux informations ayant trait aux travaux du Conseil de sécurité. Le Conseil a également tenu un plus grand nombre de réunions sous la formule Arria afin d'écouter les avis d'autres acteurs extérieurs, notamment les universitaires, les médias et les organisations non gouvernementales. Au cours de l'année écoulée, les débats du Conseil sont devenus plus efficaces, plus interactifs et plus analytiques grâce à l'utilisation de fiches d'information, de rapports d'évaluation et à la pratique consistant à alterner entre

membres et non-membres du Conseil lors des séances publiques du Conseil.

Nombre de ces faits nouveaux sont mentionnés dans le rapport établi par le Secrétariat et distribué en tant que document S/2002/603 du Conseil de sécurité daté du 6 juin 2002. Nous recommandons vivement ce rapport aux Membres de l'ONU car il donne un aperçu complet des changements introduits dans les pratiques du Conseil de sécurité en 2001. J'espère que les États Membres se réfèreront à ce document quand ils soulèveront la question du Rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale.

Le Secrétaire général a également pris note de ces améliorations dans son rapport « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387), rapport publié le 23 septembre 2002 et qu'il a présenté aux groupes régionaux. Hier, par exemple, il l'a présenté au groupe asiatique. Dans son rapport, il a fait remarquer que :

> « Le Conseil de sécurité a sensiblement amélioré ses méthodes de travail ces dernières années, stimulé en partie par les délibérations avisées du groupe de travail à composition non limitée. Il a accru la transparence de ses travaux en offrant à tous les Membres de l'Organisation davantage de possibilités d'y participer. Il a tenu un plus grand nombre de séances ouvertes à la participation des non-membres du Conseil, organisé des réunions d'information à l'intention de tous les Membres de l'Organisation et amélioré son mode de consultations avec les pays fournisseurs de contingents. » (A/57/387, par. 21)

C'est pourquoi le Secrétaire général a recommandé, dans le cadre de la réforme, que le Conseil de sécurité puisse « envisager de codifier les transformations récentes dans sa propre pratique ». (Ibid.)

Pour passer des innovations en matière de procédures au fond du rapport, il faut reconnaître que la principale critique, que l'on répète chaque année au cours du débat à l'Assemblée générale sur le rapport annuel du Conseil de sécurité, est que ce rapport n'est pas analytique et qu'il ne peut donc pas servir à évaluer les activités du Conseil.

En théorie, cette plainte formulée par les membres de l'Assemblée générale est correcte. C'est pourquoi nous avons fait de la composante analytique du rapport un des thèmes clés de notre discours au débat de l'Assemblée générale l'année dernière. Toutefois, maintenant que nous sommes au Conseil, nous nous sommes rendu compte que les membres de l'Assemblée générale exigent peut-être l'impossible de la part du Conseil. Étant donné la charge de travail très lourde du Conseil et la nature extrêmement politique et controversée d'un grand nombre des questions dont il débat, il faudrait des mois de négociations pour que les 15 membres du Conseil se mettent d'accord sur une évaluation analytique commune des activités du Conseil.

Malgré cela, le présent rapport annuel présente un bref aperçu analytique qui a été soigneusement rédigé par la délégation du Royaume-Uni lorsqu'elle présidait le Conseil en juillet. Nous félicitons Sir Jeremy Greenstock et son équipe pour le travail qu'ils ont fait pour préparer cet aperçu.

Nous pensons aussi que les évaluations et les réflexions des différents membres du Conseil lors du débat d'aujourd'hui fourniront une bonne base d'évaluation des activités du Conseil. Et, ce qui est plus important encore, si les procédures de prise de décisions du Conseil se déroulent souvent à huis clos, les résultats des activités du Conseil sont désormais beaucoup plus visibles et clairs. Les résolutions, les déclaration présidentielles et les déclarations à la presse sont des documents publics. Les résultats des opérations de maintien de la paix autorisées par le Conseil de sécurité, dont le coût s'élève aujourd'hui à près de 3 milliards de dollars par an, sont également parfaitement visibles. Il y a donc beaucoup de données publiques disponibles pour évaluer les activités du Conseil quand l'Assemblée générale se réunira.

Nous voudrions donc suggérer qu'il serait plus constructif pour les membres de l'Assemblée générale de tenter de formuler un ensemble de critères convenus qui pourraient servir à évaluer les activités du Conseil. Certaines des questions pourraient être les suivantes : premièrement, le Conseil a-t-il géré avec succès les questions dont il est saisi? Les activités du Conseil ont-elles sauvé ou amélioré des vies? Deuxièmement, le Conseil a-t-il amélioré ses procédures et méthodes de travail afin de rendre ses activités plus efficaces? Troisièmement, le Conseil est-il devenu plus transparent et plus ouvert dans ses activités et dans ses rapports avec l'ensemble des Membres de l'ONU? Et quatrièmement, le Conseil a-t-il renforcé ou diminué sa crédibilité et son prestige auprès de la communauté internationale?

Ce ne sont là que des suggestions préliminaires. Nous sommes certains que nos collègues pourront les approfondir et probablement définir de meilleurs critères.

À notre avis mûrement réfléchi, toute évaluation objective des activités du Conseil pendant la période considérée dans le présent rapport annuel devrait aboutir à une évaluation globale positive. Ça a été une bonne année. Il y a eu beaucoup de réussites. Il serait impossible de les citer toutes, mais peut-être pourrait-on en citer quelques-unes à titre d'illustration.

Premièrement, s'agissant du terrorisme, la réaction du Conseil à la menace du terrorisme après le 11 septembre, en particulier par le biais de ses résolutions de fond, du Comité contre le terrorisme présidé par Sir Jeremy Greenstock et du Comité des sanctions de la 1267 présidé par l'Ambassadeur Valdivieso, ont montré la vraie valeur du Conseil. Le Conseil de sécurité a légitimé une réponse mondiale. Il a également donné l'impulsion nécessaire pour galvaniser l'action internationale. Si le Conseil de sécurité n'avait pas existé le 12 septembre 2001, il aurait alors fallu l'inventer. La lutte contre le terrorisme a montré une fois de plus combien essentiel est le Conseil.

En ce qui concerne le Timor oriental, les activités de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) ont ouvert la voie à la naissance de la République démocratique du Timor oriental le 20 mai 2002. Le Timor oriental sera admis en tant que Membre à part entière de l'ONU par l'Assemblée générale demain. La décision éclairée du Conseil de créer la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental pour succéder à l'ATNUTO et continuer à aider le Timor oriental à maintenir la sécurité et la stabilité et pour accomplir les tâches administratives clefs durant les premières années d'indépendance reflète l'attachement du Conseil à l'établissement de stratégies de sortie claires et crédibles de l'Organisation des Nations Unies.

En ce qui concerne l'Afghanistan, l'Ambassadeur Lakhdar Brahimi a guidé le processus de Bonn et continue, grâce à sa direction efficace de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, de veiller à sa mise en œuvre. Incidemment, hier on m'a dit que si des élections libres et régulières se déroulaient en Afghanistan, l'Ambassadeur Brahimi serait d'un coup élu Président. Il est la personne la plus populaire en Afghanistan aujourd'hui. Jusqu'ici, l'Afghanistan a dépassé toutes les espérances en reprenant le chemin de la paix et de la stabilité, en dépit des nombreuses difficultés qui subsistent. Le problème, nous le savons, est la situation en matière de sécurité qui demeure fragile, pourtant l'expansion géographique de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) continue de se heurter à une forte opposition. Le Conseil doit se pencher sur cela.

Enfin, en ce qui concerne la Sierra Leone, une paix et une stabilité, quoique fragiles, règnent de nouveau après le bon déroulement des élections du 14 mai 2002. Les efforts en cours du Gouvernement sierra-léonais pour mettre en œuvre les mesures de relance ont renforcé la crédibilité du Conseil et réaffirmer le rôle important qu'il joue.

Mais, pour être tout à fait franc, le Conseil est une institution humaine, qui connaît son lot de succès et d'échecs. À l'évidence, certains de ses dossiers méritent plus d'attention. Pour l'illustrer, je donnerai quelques exemples.

Le groupe de travail sur les sanctions, qui devait terminer ses travaux en novembre 2000, reste, deux ans plus tard, paralysé. Nous espérons que les membres du Conseil donneront leur appui à l'Ambassadeur Belinga-Eboutou au moment où il essaie de revitaliser ce groupe de travail.

La crise au Moyen-Orient s'est aggravée ces derniers mois. Toutefois, le Conseil a adopté la résolution historique 1397 (2002) qui a réaffirmé la vision d'une région où deux États, Israël et la Palestine, peuvent vivre côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Nous espérons que le Quatuor, nouveau véhicule diplomatique, travaillera à sa mise en œuvre.

En ce qui concerne la République démocratique du Congo, le Conseil n'a pas jusqu'ici réussi à assurer un suivi décisif des initiatives présentées par la mission du Conseil de sécurité dans les Grands Lacs en avril 2002. Cela pourrait avoir une incidence sur la crédibilité du Conseil ainsi que sur ses missions futures. Toutefois, vu les accords récents signés par la République démocratique du Congo avec le Rwanda et l'Ouganda, le Conseil dispose maintenant de nouvelles possibilités pour répondre positivement aux recommandations du Secrétaire général sur la manière dont la Mission de l'Organisation des Nations Unies en

République démocratique du Congo peut jouer un rôle plus déterminant.

La Somalie a été l'un des orphelins stratégiques du Conseil – j'espère que cette expression ne sera pas mal comprise – jusqu'à ce que la Norvège reprenne le dossier. Toutefois, le Conseil doit avoir une politique d'ensemble pour faire face aux dimensions sécuritaire et humanitaire de la question somalienne.

Le Libéria a, lui aussi, été un des orphelins stratégiques du Conseil jusqu'à ce que l'Ambassadeur Zinser du Mexique recommande d'y jeter un regard nouveau. À l'évidence, le Conseil a besoin d'adopter une politique globale et cohérente pour protéger ses principaux investissements en Afrique de l'Ouest.

Enfin, la complexité croissante de la question des réfugiés et des personnes déplacées, présente dans de nombreuses situations de conflit dont le Conseil est saisi n'est pas traitée de façon appropriée par le Conseil. Le Conseil doit adopter une démarche cohérente et coordonnée en coopération avec les autres organismes pertinents de l'ONU, notamment le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, pour n'en citer que quelques-uns.

Aucune de ces deux listes n'est exhaustive. Nous n'avons pas mentionné un grand nombre de problèmes importants, notamment l'Iraq, sujet d'actualité, le Sahara occidental, la Géorgie, Chypre, les Balkans, etc. Mais, dans le peu de temps dont nous disposons, il serait impossible d'établir la liste de tous les dossiers qui ont connu un succès plus ou moins éclatant. Néanmoins, lorsque l'Assemblée générale se réunira pour examiner le rapport annuel de cette année, nous espérons qu'elle consultera les évaluations des membres du Conseil qui ont activement participé à la gestion de ces questions difficiles.

J'espère enfin, Monsieur le Président, pouvoir suggérer pour terminer qu'il serait utile pour les membres du Conseil de présenter des recommandations sur la manière dont le Conseil pourrait améliorer ses activités dans les années à venir. Pour notre part, nous aimerions faire des suggestions dans deux domaines.

Premièrement, je pense que le Conseil devrait répondre de manière positive à la proposition du Secrétaire général selon laquelle nous devrions « codifier » les améliorations réalisées par le Conseil. Tant la structure du Conseil que ses activités se sont accrues en taille et en complexité. Toutefois, il n'y a pas de description unique et appropriée de l'éventail des activités menées par le Conseil, qui comprennent actuellement des séances publiques, des séances privées, des consultations officieuses, des réunions avec les pays fournisseurs de contingents, des groupes de travail, des groupes d'amis officiels et officieux, des groupes de contact, etc. Il est temps de dresser un tableau complet de l'architecture du Conseil. Lorsque nous en aurons donné une description complète, il sera plus aisé d'évaluer les activités du Conseil.

De même, le Conseil de sécurité devrait également réagir positivement aux efforts du Secrétaire général pour inculquer à toute la famille des Nations Unies un nouvel esprit de réforme. Pour mettre en place une culture nouvelle au Conseil, on pourrait faire en sorte que le Groupe de travail chargé d'examiner les méthodes de travail et les procédures soit plus actif. Chaque membre du Conseil devrait nommer un expert des innovations et des améliorations en matière d'organisation et ce groupe de travail du Conseil devrait se réunir régulièrement. Espérons que ce groupe de travail fera des suggestions qui permettront d'améliorer les méthodes de travail, de réduire la charge de travail afin que le Conseil passe plus de temps sur les questions exigeant le plus son attention et sur sa responsabilité en vertu de la Charte relativement au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La deuxième suggestion que nous aimerions faire est que le Conseil devrait se réunir périodiquement pour procéder à un examen stratégique de ses activités. Alors que la charge de travail du Conseil s'est considérablement alourdie – je pense que les rapports l'attestent –, le Conseil n'a pas eu des occasions de procéder à un examen stratégique de tout le travail accompli. Aucun effort intentionnel n'est fait pour fixer des priorités aux activités du Conseil. Souvent, les questions les plus urgentes, plutôt que les plus importantes, sont celles qui reçoivent le plus d'attention. Chaque année, il n'existe qu'une seule occasion pour procéder à cet examen stratégique du Conseil. Il s'agit de la retraite du Conseil de sécurité avec le Secrétaire général. Nous félicitons le Secrétaire général d'organiser ses retraites, mais il pourrait être utile d'envisager d'autres occasions pour procéder à un examen stratégique et global des activités du Conseil. Toutes les organisations jugent cet exercice salutaire. Le Conseil devrait en faire autant.

Il pourrait être utile pour le Conseil de procéder de temps à autre à un examen et à une évaluation approfondis de ses propres actions ou souvent absence d'action, suivant les cas, en particulier pour les dossiers laissés en suspens en vue de les relancer. Il n'est que trop facile d'accuser les protagonistes concernés. Plutôt que de rejeter la responsabilité sur d'autres, le Conseil devrait se demander pourquoi ces situations ne se sont pas améliorées. Répondre simplement par davantage de déclarations à la presse ou présidentielles et par des résolutions ne suffit pas dans la plupart des cas. Nous devons essayer de voir si nous ne nous sommes pas trop accoutumés aux positions conformistes et sûres plutôt que de chercher d'autres solutions créatives.

La crédibilité du Conseil de sécurité ne pourra que s'éroder tant que le Conseil sera jugé incapable d'assumer ses responsabilités s'agissant de ces dossiers de longue date. On pourrait ignorer ses communiqués de presse, ses déclarations présidentielles et ses résolutions si l'on constatait une différence marquée entre les intentions du Conseil et ses accomplissements réels.

J'espère enfin que, comme ce fut le cas lors de la présidence irlandaise du Conseil en octobre 2001, le Conseil pourra, après le débat de l'Assemblée générale consacré au rapport annuel, prévu le mois prochain, discuter des observations et des suggestions évoquées à ce débat et réfléchir aux points clefs qui seront soulevés afin d'envisager de nouvelles améliorations pour ses méthodes de travail, ses activités et ses rapports futurs. L'an dernier, Singapour avait présenté un bref résumé des points clefs soulevés au débat général pour faciliter la discussion. Nous serions heureux de faire de même cette année. Les débats du Conseil sur les points soulevés à l'Assemblée générale contribueront grandement à la réalisation des objectifs communs tendant à établir une relation de confiance entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité.

Enfin, je m'excuse d'avoir longuement lu ma déclaration. Mais si je ne l'avais pas lue, elle n'aurait pas paru dans le procès-verbal provisoire et n'aurait donc pas été distribuée. J'adresse mes excuses à tous mes collègues pour leur avoir créer cet embarras.

M. Levitte (France) : Monsieur le Président, j'avais un texte à lire mais je crois qu'après le long exposé de l'Ambassadeur Mahbubani, je vais plutôt chercher à nourrir un débat vivant, au risque de voir, dans le verbatim, apparaître des commentaires qui ne sont pas pesés, mot pour mot.

La dernière remarque de Kishore Mahbubani est intéressante, et elle est dans le fond une recommandation pratique. Je crois que si nous voulons avoir des débats vivants, il faut que nous puissions obtenir que soient intégrés dans le verbatim des textes comme celui que vient de lire l'Ambassadeur Mahbubani, sans que nous ayons besoin de les lire, de façon à ce que nous puissions ensuite avoir la conversation que j'essaie de lancer maintenant. Je crois que voila une réforme supplémentaire sur laquelle nous devons réfléchir.

Je voudrais commencer en saluant l'extraordinaire détermination mise par l'Ambassadeur Mahbubani et Christine Lee, et toute l'équipe de Singapour pour transformer le rapport annuel. Je crois que c'est une petite tâche, mais c'était une tâche absolument nécessaire. Et nous avons maintenant, non plus une compilation inutilisable, mais un rapport qui va permettre à tous ceux qui le souhaitent de retrouver la trace immédiate des travaux que nous avons accomplis pendant une année. Donc, non seulement nous avons économisé l'argent de l'ONU, ce qui est en soi une bonne chose – et il faudrait d'ailleurs que l'on puisse décider entre nous ce qu'on va faire de ces économies – mais deuxièmement, et surtout, nous mettons à la disposition de tous les pays Membres un véritable instrument de travail.

Je voudrais associer à ces félicitations et à ces remerciements l'Ambassadeur Greenstock, comme l'a fait notre ami Kishore, car l'introduction est en soi le début, je crois, d'une partie analytique. Nous sommes un animal à évolution lente, au Conseil de sécurité, mais je crois que l'exemple et la démonstration faite par l'Ambassadeur Greenstock est un bon début d'une partie analytique qui peu à peu trouvera toute sa place au début de ce rapport annuel.

Au-delà de ce commentaire sur le rapport, je crois que le débat d'aujourd'hui est l'occasion de réfléchir, une fois de plus, sur nos méthodes de travail. Ce qui me frappe en écoutant l'Ambassadeur Mahbubani, par rapport à son discours de l'an dernier en Assemblée générale, c'est que dans le fond, selon son jugement, nous avons fait beaucoup de progrès. Et je crois que c'est un jugement exact. Si on regarde l'évolution du Conseil de sécurité dans ses méthodes de travail depuis sa création, il y a plus de 50 ans, nous sommes partis

d'une période d'hibernation à une période d'évolution de plus en plus rapide. Certains diront que les progrès ne sont pas encore assez rapides. Moi je suis frappé de voir à quel point le Conseil de sécurité sait faire évoluer ses méthodes, avec pragmatisme. Si l'on compare avec l'Assemblée générale, on se dit que, finalement, dans cette bonne compétition, je crois que le Conseil de sécurité a pris quelques longueurs d'avance. Quand on voit le programme mensuel, tel qu'il est décidé maintenant, préparé, quand on voit les objectifs que nous nous fixons, quand on pense aux sessions de récapitulation, chères à certains, décriées encore par d'autres, on se dit que, dans le fond, sur le plan de l'organisation, nous arrivons à progresser, tout en gardant la nécessaire flexibilité dans nos travaux, que dicte une actualité changeante.

L'Ambassadeur Mahbubani a parlé de la transparence, et c'est vrai que jamais dans l'histoire de l'ONU le Conseil de sécurité n'a tenu autant de séances publiques. Nous avons battu tous les records. Et il a eu raison de mentionner notre ouverture sur la société civile, à travers les réunions en « Arria » qui nous permettent de rencontrer des personnalités, des organisations non gouvernementales, qui viennent enrichir nos travaux et qui transforment l'image de notre Conseil en montrant sa capacité à écouter, au-delà du cercle des États, tous ceux qui peuvent nous apporter une contribution utile.

Au-delà de ces rencontres avec la société civile, c'est notre capacité à travailler avec les pays Membres qui s'est également améliorée. L'Ambassadeur Greenstock mérite d'être salué une fois de plus, cette fois-ci comme Président du Comité contre le terrorisme. Ce qu'il fait est l'exemple de ce que nous devrions tous faire lorsque nous avons la responsabilité de présider un comité ou un groupe de travail. Le groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique est également, je crois, un très bon outil de travail, que nous devons mieux utiliser encore.

J'ajouterai un dernier point : les missions du Conseil de sécurité à l'extérieur de cette salle, dans les pays, sont pour nous, mais aussi je crois pour nos partenaires, dans les différentes régions que nous visitons, des moments devenus indispensables pour mieux travailler avec les pays concernés, les organisations régionales et sous-régionales.

Ces exemples montrent que oui, nous avons su évoluer.

L'Ambassadeur Mahbubani a évoqué les succès, mais aussi les frustrations que nous avons eus au cours de l'année passée. Je mentionnerai un dossier qu'il a évoqué : les sanctions. C'est vrai que depuis deux ans nous essayons de conclure et de faire adopter un document. Nous sommes bloqués, et pourtant nous constatons qu'après la décennie des sanctions, nous avons su, là aussi, faire évoluer un outil qui est à notre disposition, entre les mots, les déclarations, les résolutions, et le recours à la force. Les sanctions, aujourd'hui, sont un outil plus fin, plus ciblé. Nous avons introduit la durée limitée. Je crois que c'est un grand progrès, même si certains autour de la table ne seront pas d'accord. Nous avons introduit aussi l'attention portée aux conséquences humanitaires. Je crois que ces deux progrès là, parmi d'autres, montrent que sur ce dossier là aussi, notre Conseil a su évoluer dans le bon sens.

Alors je terminerai par une interrogation sur la pertinence d'une suggestion de l'Ambassadeur Mahbubani : faut-il codifier tout cela? Au risque de surprendre, je dirai que je me rallie volontiers au pragmatisme britannique. Nous avons en France une manie de tout codifier, à commencer par notre Constitution. Et l'expérience prouve que maintenant, et à un rythme de plus en plus rapide, nous modifions notre Constitution parce que le monde change très vite. Les Anglais, eux, n'ont pas de Constitution écrite, et ils s'en portent très bien, et je crois que peut-être devrions-nous suivre la sagesse et le pragmatisme des Britanniques dans nos méthodes de travail. C'est bien de faire évoluer nos méthodes de travail. Je crois que nous avons su le faire assez rapidement. Continuons à le faire sans nous enfermer trop dans une codification.

M. Strømmen (Norvège) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter d'avoir convoqué cette séance concernant le rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale. La Norvège continue d'attacher la plus grande importance à la transparence dans les méthodes de travail du Conseil de sécurité. Le partage à grande échelle des informations et des points de vue avec l'ensemble des Membres de l'Organisation sur les questions dont est saisi le Conseil est un aspect central de l'exercice du mandat du Conseil. À cet égard, je voudrais moi aussi rendre hommage à la délégation singapourienne, pour ses efforts visant à améliorer

certains aspects techniques des travaux du Conseil, notamment le rapport annuel. La Norvège soutient pleinement le projet de rapport tel qu'il est présenté.

Avant toute autre chose, le Conseil de sécurité est un organe politique à la disposition des États Membres, pour régler les conflits présentant une menace à la paix et à la sécurité internationales. Cela signifie également que les méthodes de travail du Conseil ont besoin d'un certain degré de flexibilité pour faciliter des approches créatives adaptées aux différents problèmes qui se posent.

Au cours de l'année écoulée, le Conseil a dû aborder un large éventail de questions. Les séances publiques ont été utilisées dans une très large mesure comme moyen de partager informations et points de vue sur ces questions. Toutefois, la Norvège continue de penser qu'une proportion encore plus grande des exposés et des documents préparés par le Secrétariat pourraient, et devraient, être ouverts à l'ensemble des Membres.

Les positions du Gouvernement de la Norvège sur les nombreuses questions à l'ordre du jour du Conseil sont bien connues, car nous les avons exprimées lors de débats antérieurs sur des thèmes précis. Je ne vais pas perdre de temps précieux à les répéter ici aujourd'hui. Je vais plutôt me concentrer sur des domaines dans lesquels le Conseil a pris des mesures importantes en utilisant trois mécanismes particuliers qui sont à sa disposition.

Premièrement, pour améliorer la coopération avec les pays fournisseurs de contingents, le Conseil convoque régulièrement des séances de consultation avant d'aborder des questions touchant les mandats, conformément à la résolution 1353 (2001). Il importe de noter que les pays fournisseurs de contingents assument les risques politiques et personnels associés aux opérations de l'ONU et qu'ils doivent donc être pleinement consultés par le Conseil. Il est impératif que cette démarche comprenne des consultations précoces au stade où les plans sont élaborés et où les propositions sont formulées dans le système. À cette fin, le Conseil a établi en janvier de cette année un nouveau mécanisme pour qu'il y ait davantage de ces consultations officieuses. En tant que Président de ce mécanisme, j'encourage tous les principaux pays fournisseurs de contingents à utiliser pleinement ce véhicule permettant d'établir des liens avec les membres du Conseil ainsi qu'avec le Secrétariat. Le nouveau mécanisme permet aux pays fournisseurs de contingents eux-mêmes de soulever de nouvelles questions, s'ils estiment que cela est nécessaire. Nous avons vu ce mécanisme être pleinement utilisé en août lorsque nous avons parlé de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone.

Deuxièmement, à deux reprises en 2002, le Conseil s'est rendu dans des zones de conflit ou des zones qui sortent de conflits en Afrique. En février, sous la direction de l'Ambassadeur Kolby, le Conseil tout entier a rencontré le Premier Ministre Meles Zenawi de l'Éthiopie et le Président Isaias Afwerki de l'Érythrée. Les réunions ont eu lieu la veille de la publication d'une décision sur le tracé des frontières, conformément à l'Accord d'Alger. Cette décision a ensuite été acceptée par les deux parties et est actuellement mise en oeuvre en étroite collaboration avec l'ONU. En mai, sous la direction de l'Ambassadeur Levitte, le Conseil a rencontré les dirigeants de la région des Grands Lacs afin de promouvoir la paix en République démocratique du Congo.

Récemment, nous avons vu plusieurs parties concernées faire des pas dans la bonne direction, à la suite des encouragements offerts par le Conseil. Celui-ci continue d'être engagé activement à l'égard de ces questions. Les missions en Éthiopie et en Érythrée ainsi que dans les Grands Lacs ont montré que les missions du Conseil sont des instruments utiles pour susciter la participation de certaines parties. Compte tenu de ces expériences réussies, nous appuyons pleinement le concept des missions du Conseil. En même temps, conscients des préoccupations liées aux coûts qui ont été soulevées par certains non-membres du Conseil, nous serions favorables à une réduction de la taille de ces missions, c'est-à-dire à l'envoi d'un groupe représentatif de six à huit membres.

Troisièmement, le Conseil a, en juillet de cette année, demandé à un groupe d'experts de fournir de façon indépendante des renseignements concernant les violations de l'embargo sur les armes imposé contre la Somalie, en vue d'améliorer son application. Les groupes d'experts peuvent dans certaines circonstances fournir des renseignements indépendants et qui font autorité, pour sensibiliser la communauté internationale aux activités qui sapent la recherche de la paix. Les groupes d'experts peuvent jouer un rôle important pour forcer les acteurs à payer un prix

politique pour leurs actes qui sont contraires à l'objectif de paix.

En tant que membre du Conseil, la Norvège a toujours cherché à attirer davantage l'attention du Conseil sur le problème de la Somalie. Le pays n'a pas de gouvernement central depuis plus de 10 ans et l'embargo sur les armes imposé par le Conseil en 1992 n'a pratiquement pas été appliqué. Les mesures prises par le Conseil cette année se faisaient donc attendre depuis longtemps. Ces mesures doivent être consolidées afin de rétablir la crédibilité de l'ONU à l'égard de ce pays déchiré par la guerre. Les efforts déployés actuellement par l'Autorité intergouvernementale pour le développement afin d'instaurer la paix et l'ordre en Somalie, par le biais de la conférence facilitée par le Kenya le 15 octobre, sont largement appuyés par la communauté internationale. Il importe de souligner que l'ONU doit être prête à faire sa part pour assister pleinement et activement ce pays au moment où la situation revient à la normale. La Norvège continuera de contribuer activement aux débats sur la question de la Somalie, dans le cadre de sa politique consistant à accorder une attention spéciale aux questions africaines.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) *(parle en anglais)* : Je suis reconnaissant à M. Kalomoh d'avoir lancé le débat sur cette question.

Je pense que le rapport de cette année est vraiment intéressant si on le compare à ceux des années précédentes, et je m'associe à l'Ambassadeur Levitte et à d'autres pour dire que tout le mérite revient à l'Ambassadeur Mahbubani, à la Ministre Lee et à l'équipe de Singapour, qui nous ont non seulement conduits vers ce succès mais qui nous ont aussi suggéré des façons d'y arriver. Je pense vraiment que cet exercice a été précieux et j'admire la façon dont l'Ambassadeur Mahbubani l'a dirigé. Je ferai dans un instant des observations sur certains éléments de sa déclaration, car, comme Jean-David Levitte, j'espère très sincèrement que ce sera une discussion interactive et j'aurai des choses à dire à ce sujet.

Cette année a été extraordinaire pour le Conseil à plusieurs égards. Bien sûr, les événements du 11 septembre ont donné le ton et l'Afghanistan a été un thème extrêmement important mais, après plusieurs années au Conseil, j'ai l'impression que nous commençons vraiment à aller dans la bonne direction dans plusieurs domaines. Au cours de l'année écoulée, nous avons été extraordinairement occupés. Le record antérieur pour le nombre de séances publiques avait été établi en novembre 2001, sous la présidence jamaïcaine. Le Royaume-Uni, pour un certain nombre de raisons échappant à notre contrôle, a brisé ce record en juillet en organisant 29 séances publiques. Ce record tombera sans doute bientôt, mais l'intensité de ce qui est exigé du Conseil – en raison de la nature du monde, de la mondialisation et d'au moins certains succès partiels du Conseil – doit, à mon avis, être soulignée.

La quantité à elle seule n'est certainement pas suffisante, toutefois, et je voudrais faire quelques commentaires sur deux autres aspects : la qualité du travail du Conseil et la transparence. La qualité sera associée à des jugements subjectifs, mais je veux tout d'abord faire une observation sur la nature du Conseil et sa place dans le firmament des personnes et des institutions chargées du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous avons la responsabilité première en la matière, mais ne commettons pas l'erreur de croire que nous sommes les seuls responsables. Cette Organisation, l'Organisation des Nations Unies, fonctionne à son mieux – fonctionne tout court en fait – lorsque chaque État Membre assume ses propres responsabilités. C'est une instance de nations et le Conseil de sécurité, étant aussi toujours composé de 15 nations, fonctionne en fonction d'instructions nationales et il n'est pas en mesure, dans ces circonstances, de tout faire bien à lui seul sans beaucoup de coordination et de coopération.

Je pense que l'Afghanistan a été un très bon exemple de cela au cours de l'année écoulée car, grâce en grande partie aux brillantes qualités de diplomate de quelqu'un comme Lakhdar Brahimi, nous avons été en mesure, en tant qu'ONU, de créer le cadre permettant d'améliorer les choses en Afghanistan. Toutefois, l'ONU à elle seule et certainement le Conseil de sécurité à lui seul n'ont pas été en mesure de produire les instruments nécessaires pour que cela puisse être fait. Il a été nécessaire d'aller puiser dans de nombreuses autres sources – très certainement dans la puissance et l'énergie des États-Unis pour rétablir la sécurité en Afghanistan; très certainement dans le travail considérable effectué par les organisations humanitaires; et très certainement dans l'argent fourni à cette fin par les États Membres qui en avaient les moyens et qui étaient déterminés à ne pas voir l'Afghanistan s'engager sur la mauvaise voie. Mais les activités de coordination du Conseil de sécurité ainsi

que la légitimité et le cadre qu'il a apportés à tous ces exercices étaient indispensables et ont été très bien évalués à mesure que nous progressions.

En Afrique, qui demeure la région où nous devons réaliser l'essentiel de notre travail dans des circonstances beaucoup plus complexes, je pense que nous apprenons aussi comment avoir un impact, principalement grâce à notre influence sur ceux qui doivent eux-mêmes être les instruments du succès dans la tâche qui consiste à instaurer en Afrique une plus grande paix et une plus grande prospérité.

Le fait que nous ayions réussi à réaliser un rétablissement en Sierra Leone, et de voir ce phénomène se cristalliser par le biais des élections qui ont eu lieu au cours de l'année qui s'est écoulée, a été particulièrement satisfaisant pour le Conseil de sécurité après les mauvaises expériences de 1999 et de 2000. Mais le Conseil de sécurité n'aurait pas été à même de faire cela sans de considérables contributions sur le terrain de la part des agents du maintien de la paix qui y étaient impliqués, de la direction de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone, du Gouvernement sierra-léonais lui-même, de certaines nations qui tenaient à apporter leur propre contribution et à veiller à ce que le processus réussisse, de la société civile, des organisations non gouvernementales et des fonds, institutions et programmes des Nations Unies qui étaient coordonnés sur le terrain, sous les conseils de la mission du Conseil en octobre 2000 en premier. Voilà un autre exemple de la façon dont le Conseil de sécurité fait intervenir d'autres instruments et joue un rôle de coordination, d'incitation, de suivi et de direction.

Parfois, nous n'y arrivons pas. Au Moyen-Orient, nous sommes confrontés à un problème de proportions plus importantes du fait de la polarisation des opinions politiques. Bien que le Conseil de sécurité puisse toujours faire mieux dans ces domaines, il convient de se rappeler qu'en dehors du Conseil de sécurité, chaque État Membre qui est impliqué dans une crise ou une autre situation doit jouer son propre rôle étant donné le caractère collectif de l'activité de l'ONU. Les États ne peuvent pas jouer un rôle unilatéral dans le monde moderne, mais ils doivent jouer un rôle qui supplée à la réalisation des objectifs communs des Nations Unies. Si cela n'est pas réalisable dans une situation donnée, le Conseil de sécurité s'en trouvera bloqué.

Je crois qu'il convient de signaler qu'au fur et à mesure que nous avons apporté ces améliorations au cours des deux ou trois années passées, l'habitude du consensus au sein du Conseil s'est accrue empiriquement. Nous avons adopté pratiquement toutes nos résolutions par un vote de 15 voix pour contre zéro. Nous savons que cela influe sur les travaux du Conseil, et ceci est une chose que nous avons appris à rechercher et à laquelle nous devrions adhérer dans tous les cas de figures possibles. Les résolutions 1352 (2001) et 1382 (2001) sur l'Iraq en sont des exemples probants. Il serait souhaitable que nous poursuivions cette expérience. Ceci s'est produit dans un certain nombre d'autres secteurs, en particulier pour ce qui est de la résolution 1397 (2002) sur le processus de paix au Moyen-Orient, dont nous devrions tirer les enseignements afin de déterminer dans quels secteurs le Conseil de sécurité est le plus apte à travailler de manière efficace lors des situations les plus complexes. Mais nous ne serons pas toujours en mesure de réussir à chaque fois.

Je conviens avec l'Ambassadeur Levitte que nos missions ont évolué de manière remarquable, et je rends hommage à ce qu'il a entrepris lui-même concernant la République démocratique du Congo, avec les trois visites annuelles qu'il a effectuées dans ce maelström extrêmement complexe – il nous manquera beaucoup de ce point de vue.

Mais nous avons exercé une influence sur les parties au conflit en nous rendant personnellement dans leurs bureaux sur le terrain et en montrant que nous étions déterminés à exiger qu'ils appliquent les accords auxquels ils avaient adhéré volontairement. Ceci est une autre illustration de l'interaction qui existe entre le Conseil en tant qu'organe collectif et les responsabilités individuelles des États membres.

Il faut également noter qu'il y a quelques domaines importants où l'on a empêché le Conseil de sécurité d'agir. Nous pensons à plusieurs crises sérieuses – des crises se produisant à l'intérieur même des États et ayant un caractère international, et des crises entre États, où il existe encore d'énormes menaces de conflits – qui n'ont pas été portées à l'attention du Conseil. Je ne pense pas qu'il y ait une seule de ces crises qui ait bénéficié de n'avoir pas été portée devant le Conseil. Il est manifeste que le Conseil ne peut pas régler certaines questions; mais je ne pense pas qu'éviter de saisir le Conseil soit la bonne voie à suivre, et je parle là d'expérience.

S’agissant de la transparence, je partage l’avis de la France et de la Norvège, et assurément celui de Singapour : nous pouvons faire mieux. Je ne verrais aucun inconvénient à ce que quasiment toutes nos séances soient publiques, sauf lorsque nous négocions de façon serrée de textes ou de questions qui ne peuvent pas tout simplement souffrir d’être traités en public. Mais je crois que la transparence ajoute au caractère collectif du Conseil de sécurité, qui travaille pour tous les États Membres de l’ONU, et si le Comité contre le terrorisme a été en mesure de progresser dans ce domaine, c’est dû uniquement au fait que j’ai estimé que les États membres étaient très disposés à honorer leurs engagements au titre de la résolution 1373 (2001). J’attribue cette transparence aux États Membres parce qu’ils ont répondu dans une atmosphère de transparence, plutôt que par le recours à de nouvelles initiatives au sein du Comité contre le terrorisme. Cette transparence nous a aidés à rester unis au sein du Comité mais, fait plus important encore, a aidé les Membres de l’ONU à présenter un front commun sur l’initiative nouvelle sans doute la plus importante prise cette année par le Conseil.

J’attends avec intérêt un débat intéressant et interactif à l’Assemblée générale. Je crois qu’il s’agit là de l’objectif du rapport – à savoir, obtenir un débat intéressant à l’Assemblée générale. Bien entendu, les États qui ne sont pas membres du Conseil peuvent décocher des flèches à l’encontre du Conseil s’ils le veulent, mais j’espère qu’ils tiendront compte également des réalités avec lesquelles nous devons travailler dans le cadre de chaque conflit, et j’espère qu’ils vont contribuer à la poursuite des améliorations réalisables au Conseil par le biais de remarques tant constructives que critiques.

J’aimerais ajouter une question supplémentaire aux quatre questions soulevées par l’Ambassadeur Mahbubani dans sa déclaration, à savoir si le Conseil a réagi de manière efficace aux nouvelles exigences découlant du processus de mondialisation. Je pense qu’il nous faut reconnaître, comme il l’a fait dans son exposé, que le monde avance plus vite que le Conseil – l’Ambassadeur Levitte en a fait mention. Le Conseil rattrape son retard, mais nous devons avancer plus vite si nous ne voulons pas que le monde nous dépasse.

Pour ce qui est des améliorations détaillées qu’il a suggérées dans ses conclusions, oui, je les approuve. Mais, je ne suis pas persuadé que le groupe de travail officieux chargé d’examiner les procédures soit vraiment l’essentiel. Il faut que les Ambassadeurs au sein du Conseil fassent usage de leurs responsabilités et leurs pouvoirs individuels pour que le Conseil produise des résultats. Si c’est l’Ambassadeur de la France qui suggère de suivre le pragmatisme britannique, qu’est-ce qui m’autorise à dire que ce n’est pas la voie à suivre? Je crois qu’il a raison, nous n’avons pas besoin d’institutionnaliser; nous devons parvenir à des résultats tangibles. Je crois que nous avons commencé à montrer comment s’y prendre, et je ferai assurément de mon mieux pour suivre l’esprit de M. Mahbubani et de son pays, Singapour, afin de parvenir à ces résultats.

M. Wang Yingfan (Chine) (*parle en chinois*) : Cette année, le rapport du Conseil à l’Assemblée générale est présenté sous un nouveau format : il est plus précis et plus court. Les coûts de production ont donc baissé. Ceci correspond tout à fait aux desiderata et aux aspirations de l’ensemble des États Membres. C’est également le résultat de la coopération et des efforts consentis par les membres du Conseil. À ce titre, je voudrais saluer ici la direction éclairée de Singapour et les contributions apportées par le Secrétariat.

L’année écoulée a vu des améliorations dans les méthodes de travail du Conseil qui ont entraîné une plus grande transparence et une plus grande efficacité. Oeuvrer au maintien de l’autorité du Conseil et rechercher le consensus est devenu, dans une mesure toujours croissante, notre objectif principal, et nous espérons que cet élan si positif pourra être soutenu. En tant qu’organe principal responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité, au cours de l’année écoulée, s’est penché de manière opportune sur certaines questions importantes et les a traitées avec la célérité requise.

De façon spécifique, après les attentats terroristes du 11 septembre, le Conseil a adopté rapidement la résolution 1373 (2001) et créé le Comité contre le terrorisme, qui joue un rôle indispensable dans la coordination de la lutte internationale contre le terrorisme. Au moment où la situation en Afghanistan prenait un tour dramatique, un Conseil uni, grâce à une décision rapide, a joué un rôle majeur en poussant à une application exhaustive de l’Accord de Bonn et à l’élimination des Taliban et d’Al Qaida. Le Conseil a porté son attention sur divers points chauds en Afrique, comme en République démocratique du Congo, en Angola et en Sierra Leone. Il a également envoyé des

missions spéciales pour obtenir des informations précises sur le terrain.

Grâce aux efforts du Conseil et de toutes les parties concernées, il y a eu une évolution positive dans les conflits africains, mais il subsiste un fossé entre l'action du Conseil et les attentes des pays africains. Le Conseil devrait donc redoubler d'efforts et soutenir activement le travail des organisations régionales telles que l'Union africaine et ce, afin que ses efforts de règlement des conflits en Afrique aboutissent.

Il faut noter que le rôle assumé par le Conseil sur la question du Moyen-Orient et de la Palestine s'est avéré en deçà des espoirs. En dépit de ses déclarations et ses résolutions adoptées, la situation au Moyen-Orient a besoin de s'améliorer. En outre, le Conseil fait encore face à la question de savoir comment traiter de la situation afghane : comment aider l'Autorité afghane de transition à améliorer la situation sur son propre territoire et créer les conditions favorisant la reconstruction du pays. Et donc, la façon d'assumer, de façon opportune, la responsabilité que lui confère la Charte, et de jouer son rôle lorsque des problèmes surviennent et mettent en danger la paix et la sécurité internationales, demeure un grand défi pour le Conseil, qui rencontre encore de nombreux obstacles et de réels problèmes. Il s'agit d'une question qui mérite toute notre réflexion et un examen approfondi.

M. Corr (Irlande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous remercier d'avoir organisé la réunion de ce jour du Conseil sur le rapport annuel à l'Assemblée générale. Comme d'autres, je voudrais rendre un hommage appuyé à l'Ambassadeur Mahbubani, au Ministre Lee et à tout le personnel de la Mission de Singapour pour leur engagement à préparer ce rapport, en grande partie en réponse – comme l'a dit l'Ambassadeur Mahbubani – aux commentaires des États Membres lors du débat général en vue de le rendre plus court, plus analytique et plus précis. Singapour contribue activement à l'important processus visant à rendre l'action du Conseil plus transparente, plus ouverte et mieux réfléchie. Avec ce rapport, nous avons fait un grand pas dans ce sens, et nous nous en félicitions vivement.

Je voudrais faire quelques observations d'ordre général, dont certaines reflètent des commentaires déjà faits sur le travail du Conseil et sur la façon dont il fonctionne, ainsi que sur des points spécifiques dont traite le Conseil, comme cela a été examiné l'an dernier dans le rapport.

Le Conseil de sécurité est naturellement au coeur même du système multilatéral et de la coopération internationale. Il jouit d'une légitimité et d'une autorité uniques dans le droit international. Il traite d'une grande série de questions; le programme du mois – comme on l'a dit – peut être difficilement allongé, et inévitablement, la tyrannie des contraintes de temps et des événements ne permet pas toujours une réflexion que nous voudrions accorder aux liens existant entre les questions, à une concentration thématique et à une cohérence opérationnelle dans ce que nous faisons. Comme l'Ambassadeur Greenstock et d'autres l'ont souligné, le critère n'est pas nécessairement le nombre de séances que nous tenons, mais les progrès que nous faisons en promouvant les objectifs du Conseil – surtout lorsque cela s'avère important, à savoir la mission de garantir et de promouvoir la paix et de prévenir les conflits.

Le point majeur qui importe toujours, comme l'Ambassadeur Strømmen l'a souligné, est d'accomplir le mandat qui nous est confié, à savoir que le Conseil a la responsabilité principale – non pas unique mais principale – du maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'Ambassadeur Mahbubani a indiqué qu'à certains égards, le Conseil est peut être l'une des institutions les plus conservatrices dans le monde. Mais en protégeant sa responsabilité et son mandat au titre de la Charte, le Conseil a sûrement raison de l'être. Et tout en acceptant la notion de pragmatisme britannique, il est aussi important, comme l'a dit un philosophe anglais, que nous ne laissions pas trop transparaître ce qui doit parfois être une série très complexe de négociations et d'évaluations entre tous les membres du Conseil.

Il existe toujours une intersection entre le monde du pouvoir et des capitales et les instruments de la prise de décisions et des responsabilités multilatérales. Cela est dans l'ordre des choses. Le Conseil a 15 membres, chacun avec ses propres jugements et perspectives. Mais dans son travail, ce qui unit le Conseil et constitue son thème central – et que l'Irlande a trouvé impressionnant durant notre présence au Conseil – est le sentiment chez les membres du Conseil, d'être également au service d'un idéal qui, comme l'Ambassadeur Levitte l'a dit, garde toute son importance, même après 60 ans. La coopération entre les nations dans la protection de la paix, la prévention

des guerres, la réaction aux crises et la reconstruction après les conflits, est indispensable au maintien et à la promotion de la paix internationale.

Isaiah Berlin a intitulé l'un de ses livres *The Crooked Timber of Humanity*, et cela représente un point essentiel. La vie et la politique ne sont pas toujours ordonnées; nombre de crises dont traite le Conseil sont complexes et difficiles. Elles peuvent être un chaudron de forces; il est très difficile de stabiliser un conflit une fois que l'engrenage se met en route. Donc le monde dont traite le Conseil au titre des questions à son ordre du jour est peu ordonné à plusieurs égards. Ces questions sont très complexes et il existe rarement une ligne droite de A à Z et donc, le Conseil doit en la matière faire le bilan de la situation, en faisant preuve de jugement, promouvoir ses objectifs et assurer un suivi.

S'agissant des procédures du Conseil, et de façon générale, je pense qu'il est important que le Conseil, tout en reconnaissant les liens existant entre les problèmes, n'empiète pas sur d'autres institutions des Nations Unies ou leur rôle. C'est là un thème qui est apparu lors des débats généraux sur le rapport du Conseil au cours de ces dernières années. Les instruments des Nations Unies couvrant la série d'institutions et de comités, doivent être respectés et il existe parfois le sentiment que le Conseil, tout en discutant de questions thématiques et en les évaluant à juste titre, doit faire en sorte que l'importance d'autres organes des Nations Unies n'est pas affectée et que leurs prérogatives sont pleinement respectées.

Au niveau intergouvernemental, il est clair que nous avons besoin de dialoguer davantage, comme cela a été souligné lors du débat de l'an passé à l'Assemblée générale. Les institutions des Nations Unies doivent également dialoguer davantage sur ce qui se fait au Conseil, à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social, dans les fonds et programmes etc.

Il faudrait également plus de suivi des décisions du Conseil et l'application des résolutions du Conseil. Ma délégation estime que nous devrions créer plus de comités relevant du Conseil. Le groupe de travail ad hoc sur l'Afrique, présidé par l'Ambassadeur Koonjul, est un bon exemple de comité réalisant un excellent travail. Il serait utile de voir si d'autres comités, dans d'autres domaines, examinant des questions thématiques ou géographiques pouvaient éventuellement assurer leur suivi. Il s'agit certainement d'une innovation qu'il serait utile d'examiner.

S'agissant des missions du Conseil, nous pensons qu'elles constituent un instrument très utile. Nous avons eu la mission en Éthiopie et en Érythrée, conduite par l'Ambassadeur Kolby. et celle dans les Grands Lacs, présidée par l'Ambassadeur Levitte. Nous serions ouverts à l'idée des missions plus réduites et les jugeons utiles. Mais il y aura toujours une tension sur le nombre – jusqu'à quel point un groupe réduit serait représentatif. Nous jugeons donc utile l'idée d'avoir un, trois ou quatre membres du Conseil effectuant une mission spécifique. Je pense que cela nous permettrait également, sur le plan logistique, d'utiliser cet instrument plus régulièrement et d'en faire un meilleur usage.

Sur la question des thèmes et des débats de synthèse, nous pensons qu'il y a eu récemment un certain nombre d'innovations importantes qui ont été introduites dans les travaux du Conseil. Il ne faut pas forcément tenir des débats de synthèse chaque mois, mais nous sommes tout à fait favorables, comme sous la présidence du Singapour, à ce qu'ils soient ouverts à des non-membres du Conseil pour qu'ils puissent intervenir et peut-être, comme convenu, nous devrions nous imposer également une limite de temps de parole pour tous, y compris les membres du Conseil, de trois minutes chacun. Nous pensons que cela a extrêmement bien marché, et nous espérons que cela continuera.

Le 11 septembre a bien sûr éclipsé les activités du Conseil au cours de l'année. Nous pouvons être fiers de l'action rapide et résolue du Conseil. La résolution 1373 (2001) nous fournit un échafaudage très solide pour la lutte mondiale contre le terrorisme. Le Comité contre le terrorisme travaille extrêmement bien, et je voudrais m'associer à d'autres ici pour rendre hommage à l'Ambassadeur Greenstock pour la façon dont il a expliqué et énoncé les buts et objectifs de ce Comité à l'ensemble des Membres de l'ONU et à la communauté internationale. Il a fort bien fonctionné sur des questions extrêmement délicates, et je crois que cela est largement dû à la grande ouverture qui a été adoptée.

Pour ce qui est de l'Afghanistan, d'excellents progrès ont été réalisés, avec le plan des accords de Bonn et le travail de M. Brahimi, de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et grâce au rôle de la Force internationale

d'assistance à la sécurité (FIAS). Ce qui est maintenant important, c'est d'aider le peuple afghan dans le processus de reconstruction, afin que l'on profite pleinement de l'occasion qui s'offre aujourd'hui à la population afghane, après de nombreuses années de souffrances considérables.

Ce n'est pas uniquement un point sur lequel il faut insister. La communauté internationale doit être perçue comme étant efficace dans sa participation en Afghanistan et, au cours de la période à venir, il importera que le Conseil maintienne ce niveau d'engagement.

Pour ce qui est des activités du Conseil au Moyen-Orient, je crois que nous avons accompli des progrès considérables au fil des ans, en témoigne la résolution 1397 (2002) adoptée en mars, qui affirme la vision de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte, à l'intérieur de frontières reconnues et sûres. Nous savons où nous devons aller. Ce qui importe, maintenant, c'est de redoubler d'efforts pour y arriver.

Nous apprécions le fait que désormais un exposé mensuel est fait au Conseil sur le Moyen-Orient. Je pense que c'est là une contribution très importante et très précieuse aux activités du Conseil relatives au Moyen-Orient.

S'agissant de l'Afrique, il est évident que si la phrase « Nous constituons une communauté »qui a été utilisée a un sens, c'est en Afrique qu'elle trouve son expression. Le Groupe spécial sur l'Afrique a pris un excellent départ. Nous avons eu un niveau d'engagement important sur les questions des Grands Lacs, de l'Éthiopie et de l'Érythrée, de la Sierra Leone, de l'Union du fleuve Mano, du Burundi, de la Somalie et de l'Angola.

Le point fondamental de tout cela, c'est qu'avec l'Union africaine et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), il y a maintenant une possibilité réelle de promouvoir les intérêts de l'Afrique et de les soutenir. Mais, comme le Président Mbeki et d'autres l'ont dit, cela nécessitera un niveau de participation énorme de la part de la communauté internationale pour appuyer les efforts de l'Afrique. C'est quelque chose que le Conseil devra suivre de près et auquel il devra consacrer beaucoup de temps et d'attention au cours de la période à venir.

Enfin, je voudrais remercier le Secrétariat – je crois que le moment est venu de le faire –.pour son engagement et pour son soutien aux activités du Conseil au cours de l'année. Ma délégation l'a beaucoup apprécié.

M. Aguilar Zinser (Mexique) *(parle en espagnol)* : Je conviens avec l'Ambassadeur Jeremy Greenstock que l'année écoulée fut une année extraordinaire pour le Conseil de sécurité. Il reste cependant encore quelques mois avant la fin de l'année au cours desquels nous sommes susceptibles d'être confrontés à des événements parmi les plus importants dans l'existence même du Conseil. Par conséquent, la présentation à l'Assemblée de ce rapport a lieu à un moment où le Conseil, maintenant plus que jamais auparavant, fait l'objet d'une attention extrême de la part des Membres de l'ONU et de l'opinion publique internationale.

Nous sommes par conséquent heureux que ce rapport soit le résultat d'un accord intervenu au sein même du Conseil afin d'améliorer sa présentation et qu'il inclue, pour la première fois, une partie analytique dans laquelle sont surtout examinés des domaines d'activité du Conseil qui présentent un intérêt pour tous les Membres de l'ONU.

Nous nous associons aux félicitations et à l'appui que certains autres membres du Conseil de sécurité ont adressés à l'Ambassadeur Kishore Mahbubani, à la Ministre Lee et aux membres de leur équipe pour la contribution qu'ils ont apportée en nous fournissant cet instrument utile, qui présentera de façon plus exacte les tâches et activités réalisées par le Conseil au cours de l'année écoulée en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Des délibérations soutenues ont abouti à l'adoption des critères de l'élaboration de ce rapport. Ma délégation y a participé très activement, partageant les mêmes vision et démarche que l'Ambassadeur Mahbubani et son désir d'obtenir un document de fond qui soit réellement utile pour la communauté des nations.

Nous félicitons l'Ambassadeur Jeremy Greenstock pour sa contribution à la préparation de l'introduction, qui a fait l'objet d'un débat animé entre les membres et qui, finalement, est l'innovation la plus importante de ce rapport. Comme l'a dit l'Ambassadeur Levitte, qui a également joué un rôle très important dans cette initiative, le Conseil avance lentement. Nous avons indubitablement arraché une victoire. Mais le débat n'est pas encore achevé, et un

accord n'a pas encore été conclu entre tous les membres du Conseil. Certains membres hésitent à avancer sur la voie tracée au cours du processus de préparation du rapport.

Mais nous pouvons considérer que ce lent mouvement constitue une victoire. Il faudra cependant en obtenir d'autres. Ma délégation est heureuse, mais pas pleinement satisfaite, de ce qui a été réalisé. Le Mexique espère qu'une évolution aura lieu à l'avenir, notamment dans cette section analytique, qui pourrait comprendre, entre autres innovations, l'adoption d'indicateurs clairs et précis pour évaluer les progrès réalisés dans les travaux du Conseil ainsi qu'une section présentant des propositions pour améliorer les méthodes de travail et les résultats de notre Organisation.

Le Mexique a suivi avec beaucoup d'intérêt les travaux du Conseil de sécurité ainsi que les efforts qui ont été déployés pour que cet organe se rapproche davantage du reste des Membres de l'ONU. En tant que membre élu, nous savons que nous ne siégeons au Conseil que pour une période de temps très limitée, nous sommes persuadés que des efforts particuliers et extraordinaires doivent être déployés, à l'instar de ceux de l'Ambassadeur Mahbubani, pour nous assurer que lorsque nous sortirons du Conseil de sécurité, nous puissions contribuer à ce que celui-ci se rapproche davantage du reste de la communauté des Nations Unies ; que ces méthodes de travail seront beaucoup plus transparentes et que des progrès seront réalisés sur la voie de la création de mécanismes permettant de créer des liens entre les décisions du Conseil et celles des autres organes de l'ONU.

À cet égard, nous pensons que la séance mensuelle de récapitulation des travaux du Conseil, le « wrap-up », est une occasion très importante de tenir un dialogue interactif entre les pays membres et les non-membres du Conseil. Nous continuerons de veiller à ce que cela reste une pratique systématique. Toutefois, certains pays membres du Conseil conservent des réserves que nous devrons examiner avec respect et attention pour parvenir à des accords dans un avenir proche.

Des mesures ont également été décidées pour améliorer globalement les méthodes de travail du Conseil de sécurité. Certaines sont extrêmement simples, comme la désignation de la place des pays non membres dans les débats; d'autres ont beaucoup plus d'importance comme la publication des rapports du Secrétaire général et de l'ordre du jour et l'apport très important que représentent les fiches de synthèse sur les questions dont est saisi le Conseil.

Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance, face aux changements apportés, au Secrétariat de l'ONU et au secrétariat du Conseil, pour les bonnes dispositions dont ils ont fait preuve face aux initiatives discutées et présentées ici et qui visent à rendre le Conseil de plus en plus transparent et à le relier davantage au reste de l'Organisation. Grâce à leur réceptivité à ces propositions, ils ont permis de faciliter l'application des mesures adoptées. Les dispositions concernant la publication des documents sont excellentes et nous travaillons également à renforcer les liens entre les activités du Secrétariat et les tâches nouvelles du Conseil telles que les missions sur le terrain – aussi bien les missions de l'ensemble du Conseil de sécurité que celles des comités des sanctions – auxquelles mon pays a participé activement.

Nous nous félicitons de la tendance croissante au sein du Conseil de sécurité à tenir davantage de réunions auxquelles participent ou assistent tous les États Membres de l'ONU. Le Mexique réaffirme qu'il est nécessaire d'assurer le respect de l'article 48 du Règlement intérieur provisoire, qui prévoit la tenue régulière de séances publiques. Nous espérons que la résistance dont font preuve certains États membres du Conseil à cet égard disparaîtra et que l'on pourra procéder à un vrai rapprochement entre les membres du Conseil et ceux de l'Assemblée générale.

Nous continuerons d'œuvrer à cet objectif au sein du groupe de travail officieux du Conseil de sécurité. De même, nous adopterons des mesures, au sein du groupe de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale sur la réforme du Conseil, pour progresser dans le processus d'institutionnalisation des méthodes de travail et du règlement, dont les dispositions sont paradoxalement toujours provisoires après plus de 50 ans.

Le Mexique reste fermement attaché au principe de transparence. Nous sommes déterminés également à supprimer les obstacles qui nous ont empêché de disposer d'un rapport sur l'activité du Conseil qui soit plus axé sur le fond et plus conforme au travail quotidien du Conseil. Nous espérons poursuivre dans

cette tâche, auxquels ma délégation et d'autres sont, nous l'avons dit, très attachées.

M. Traoré (Guinée) : Qu'il me soit permis tout d'abord de remercier le Sous-Secrétaire général, M. Kalomoh, pour son exposé. Je voudrais également remercier l'Ambassadeur Mahbubani des efforts fournis par son équipe en vue de l'amélioration des méthodes de travail du Conseil ainsi que de son exposé complet et des remarques pertinentes qu'il contient.

Ma délégation se félicite de l'organisation de la présente séance consacrée à l'examen préliminaire du rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale de l'ONU pour sa cinquante-septième session ordinaire. Cette heureuse initiative s'inscrit dans le cadre de la volonté de notre Conseil de réformer ses méthodes de travail et de contribuer davantage à l'affermissement de son rôle en tant que garant de la paix et de la sécurité internationales. Le rapport qui nous est soumis aujourd'hui est le reflet de notre volonté collective de faire le bilan de nos activités pour la période du 16 juin 2001 au 31 juillet 2002 et d'en tirer les leçons en vue de parfaire notre action future.

D'emblée, ma délégation estime que, tant du point de vue de la présentation que de celui du contenu, ce rapport constitue une nette amélioration. En effet, au lieu d'une simple compilation ou description quantitative de nos activités, nous sommes parvenus, cette fois-ci, à faire l'ébauche d'un document plus analytique, qui tient compte de la critique fondamentale maintes fois formulée par les États Membres de l'ONU. En outre, le rapport est devenu plus concis, en ce sens qu'il évite les chevauchements et les répétitions sur des questions déjà traitées par d'autres organes de l'ONU. S'agissant des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil, il ressort que la partie introductive du rapport n'est pas une simple narration, mais plutôt une analyse lucide et prospective. Le rapport traite également des questions générales, comme la lutte contre le terrorisme, le régime des sanctions et les sujets thématiques qui sont tout aussi importants.

Durant la période à l'examen, il est indéniable que notre Conseil, grâce à la contribution de tous ses membres, a accompli des pas importants en vue du perfectionnement de ses méthodes de travail. Il a aussi élargi la sphère de ses activités en opérant des changements fondamentaux dans la manière de communiquer avec les États Membres et les organisations de la société civile. Ceci s'est traduit notamment par la tenue plus fréquente de réunions publiques, de réunions selon la formule Arria et de séances mensuelles de synthèse qui ont permis d'engager un dialogue, dans le cadre d'une plus grande transparence et d'une plus large ouverture. On ne saurait passer sous silence les missions effectuées par le Conseil dans les zones de conflit en Afrique et qui se sont révélées fort utiles.

Par ailleurs, il y a lieu de se féliciter du compte rendu régulier des activités des groupes de travail et des Comités de sanctions. Il convient de signaler également la multiplication des consultations entre les membres du Conseil et les pays fournisseurs de contingents dans l'appréciation des opérations de maintien de la paix, ce qui a permis une plus grande interaction, évitant ainsi la prise de décisions préjudiciables au bon déroulement de ces opérations.

Ces avancées significatives ne doivent pas, cependant, nous faire perdre de vue les efforts que nous devons déployer pour atteindre les objectifs visés. Il nous revient à cet égard de renforcer et d'améliorer notre action, en vue de satisfaire aux exigences liées à notre devoir fondamental de préservation de la paix et de la sécurité internationales. Parmi ces objectifs figure en bonne place la nécessité d'une plus grande ouverture en direction des États Membres, d'une coordination plus poussée avec les divers acteurs du système des Nations Unies et d'autres institutions, et d'un affinement de nos méthodes de travail pour rendre notre tâche plus performante et plus efficace.

Ma délégation pense enfin que notre Conseil devrait examiner les méthodes les plus adéquates pour s'assurer de la pleine et effective application de nombreuses résolutions, décisions et recommandations que nous prenons ensemble. Nous sommes convaincus que loin d'être utopiques, ces objectifs sont effectivement réalisables si nous faisons preuve d'un engagement, d'une détermination ainsi que d'une volonté collective accrus.

M. Mekdad (République arabe syrienne) *(parle en arabe)* : Monsieur le Président, nous vous remercions d'avoir convoqué la présente réunion qui atteste de l'importance accrue que le Conseil de sécurité accorde à son rapport annuel à l'Assemblée générale. Nous sommes heureux que les efforts des membres du Conseil pour améliorer le format du rapport et en augmenter la valeur rencontreront des

réactions positives de la part de tous les Membres de l'ONU à l'Assemblée générale.

La Syrie appuie le format et la substance de ce rapport. Nous remercions M. Kalamoh et tous les membres du Secrétariat pour les efforts qu'ils ont déployés dans la préparation de ce rapport. L'esprit positif dont ont fait preuve les membres du Conseil pour évaluer l'importance de l'introduction de changements dans ce format et son introduction analytique reflètent notre désir de tirer un maximum d'avantages de ce rapport. Cependant, personne ne peut parler du nouveau format du rapport ou des résolutions pertinentes adoptées par le Conseil de sécurité à cet égard sans rendre hommage aux immenses efforts de l'Ambassadeur Kishore Mahbubani et aux membres de sa délégation, particulièrement Mme Christine Lee. Ils ont apporté leur aide et ont insisté sur une démarche et des idées constructives, lesquelles ont été très bien reçues par les membres du Conseil et sont reflétées dans ce nouveau rapport.

Plusieurs orateurs ont parlé des travaux du Conseil dans des domaines spécifiques, comme le règlement des conflits en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie ou ailleurs. Nous avons également entendu quelques remarques sur les missions du Conseil dans plusieurs zones de conflit, ainsi que des affirmations relativement détaillées sur l'importance et les perspectives de ces missions. Les orateurs ont également fait référence aux séances de récapitulation tenues depuis plusieurs mois au Conseil. À cet égard, ma délégation est heureuse de rendre hommage aux efforts de l'Ambassadeur Levitte qui a introduit une formule de travail admirable et qui a été saluée par tous les membres. Ma délégation souligne que le maintien de ces séances de récapitulation est particulièrement approprié et nécessaire à la lumière des remarques faites par plusieurs membres du Conseil.

En outre, au cours de la période considérée, le Conseil a examiné de nombreux projets de résolution et les aspects opérationnels des opérations de maintien de la paix ainsi que les questions liées aux femmes et aux enfants, aux conflits violents et au terrorisme. Le Conseil a effectivement réalisé des progrès remarquables sur nombre de ces questions et a remporté des succès considérables, surtout en matière de lutte contre le terrorisme. Nous nous associons à de nombreux autres membres pour rendre hommage à l'Ambassadeur Greenstock pour son rôle à cet égard.

Nous nous devons pourtant de déclarer que le Conseil n'a pas réussi à assurer le suivi ou la mise en œuvre de toutes ses résolutions. De nombreuses délégations, avec lesquelles nous avons discuté de l'Afrique et d'autres parties du monde au Conseil, ont exprimé leurs regrets que ces résolutions n'aient pas été suivies d'effet. Bien entendu, la question devient encore plus sensible lorsque nous affirmons que les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité sont liées à la paix et à la sécurité internationales. Nous pensons que le manque de suivi dans la mise en œuvre de ces résolutions aura une incidence sur la manière dont le Conseil sera perçu par les nations et sur sa crédibilité. Nous avons soulevé cette question à de nombreuses reprises dans nos interventions dans cette enceinte.

Je n'ai pas besoin de trop m'appesantir là-dessus. Je voudrais citer la résolution 1435 (2002), qui a été adoptée il y a deux jours. Une des parties directement impliquées a rejeté cette résolution et déclaré qu'elle n'en tiendrait pas compte malgré la requête de tous les membres du Conseil.

Il est vrai que le Conseil a réalisé des progrès importants dans la mise en œuvre de nombre de ces résolutions s'agissant d'accroître la transparence de ses travaux. Le Conseil a tenu un nombre record de réunions par rapport à l'année dernière. Beaucoup de ces réunions étaient ouvertes à tous les Membres de l'ONU afin que ceux-ci puissent exprimer leurs vues et contribuer au fonctionnement du Conseil et à l'examen des questions dont il est saisi. La Syrie estime que cette pratique devrait être maintenue de manière à ce que le Conseil soit plus proche de toutes les questions débattues au plan international et des vues de tous les Membres de l'Organisation.

L'Ambassadeur Mahbubani a fait remarquer dans son intervention que de nombreux aspects avaient été examinés ici afin de rendre les travaux plus transparents et efficaces. Cependant, il a également cité d'autres aspects négatifs qui limitent nos travaux. Nous souscrivons à son analyse s'agissant du statut de ces questions dans le passé et de ce qu'elles deviendraient à l'avenir.

La Syrie s'attend à ce que des travaux encore plus sérieux aient lieu pour améliorer les méthodes opérationnelles du Conseil, notamment grâce au groupe de travail chargé d'examiner les méthodes et les procédures du Conseil. Cet exercice devrait être

permanent, car il convient de toujours s'attendre à de meilleurs résultats. Cet exercice devient encore plus pertinent lorsqu'on prend conscience qu'il s'agit désormais d'un besoin urgent de la part de tous les États Membres chaque fois que le rapport est examiné à l'Assemblée générale.

La Syrie s'attend à ce que ce projet de rapport donne lieu à un débat sérieux à l'Assemblée générale. Elle affirme en outre qu'elle tiendra compte de toutes les vues constructives qui pourraient être exprimées afin d'améliorer les travaux du Conseil, de le rendre plus en accord avec les dispositions de la Charte et les attentes et exigences de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies.

M. Koonjul (Maurice) *(parle en anglais)* : Ma délégation se félicite de la tenue de la présente séance pour débattre du rapport annuel du Conseil de sécurité, qui sera présenté à l'Assemblée générale, conformément au paragraphe 3 de l'Article 24 de la Charte des Nations Unies. Nous sommes reconnaissants à l'Ambassadeur Mahbubani, Représentant permanent de Singapour, et à son adjointe, Mme Christine Lee, de leurs efforts inlassables pour que le rapport de cette année se présente sous cette forme. La détermination inébranlable de l'Ambassadeur Mahbubani et sa démarche novatrice reposant sur des pratiques commerciales modernes, que certains d'entre nous ont peut-être trouvée un peu excessive, nous ont permis d'avoir aujourd'hui un rapport dont l'ensemble des Membres des Nations Unies seraient fiers.

Le groupe de travail officieux du Conseil de sécurité concernant la documentation du Conseil et autres questions de procédure a fait un excellent travail et nous tenons à remercier le Secrétariat et toute son équipe pour leur excellent travail de préparation du rapport ainsi que pour leur soutien inestimable.

Nous voudrions également exprimer notre chaleureuse reconnaissance aux cinq membres élus qui ont quitté le Conseil en décembre 2001 et qui ont apporté une énorme contribution aux activités du Conseil. Nous aurions souhaité qu'ils soient invités à présenter leurs points de vue sur ce rapport à la réunion d'aujourd'hui puisqu'ils ont participé aux six premiers mois de la période considérée.

Le rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui constitue une nette amélioration quand on le compare au rapport de l'année dernière. Il est plus bref, plus facile à lire, plus précis et mieux organisé et surtout, il a permis de réaliser des économies considérables pour ce qui est des frais de publication par rapport aux rapports précédents.

Pour en venir au rapport lui-même, je voudrais présenter mes observations en deux parties et parler tout d'abord des questions de procédure liées aux activités du Conseil de sécurité et, deuxièmement des questions de fond dont le Conseil s'est occupé au cours de la période concernée par le rapport.

Au cours de la période allant de juillet 2001 à juin 2002, il y a eu une amélioration sensible des méthodes de travail du Conseil. Je n'en citerai que quelques exemples.

Premièrement, il y a eu un nombre plus important de séances publiques auxquelles ont participé un plus grand nombre de non-membres du Conseil ce qui a permis de renforcer l'ouverture et la transparence des travaux du Conseil. Deuxièmement, le Conseil a tenu un grand nombre de réunions d'information publiques suivies de consultations officieuses, donnant ainsi à des non-membres la possibilité d'être informés des derniers événements sur les points à l'étude. Troisièmement, il y a eu plusieurs séances de synthèse qui ont donné aux membres du Conseil, tout comme aux non-membres, la possibilité d'exprimer leurs points de vue sur les sujets d'intérêt, de manière plus franche et ouverte.

Quatrièmement, une meilleure interaction s'est dégagée des interventions au cours des débats du Conseil de sécurité, lorsque les membres du Conseil ont parlé en alternance avec les non-membres. Cinquièmement, le Conseil a instauré une nouvelle qui consiste à tirer au sort la liste des orateurs et ceci a permis d'établir un système plus équitable et plus transparent en ce qui concerne la liste des orateurs.

Sixièmement, il y a eu un certain nombre de séances de brassage d'idées qui se sont tenues au sein même du Conseil de sécurité et en dehors de celui-ci. Ceci nous a aidés à adopter des perspectives globales face à un certain nombre de questions extrêmement complexes et difficiles. Nous pensons que, même si le Conseil est très occupé par un programme qui est plus ou moins toujours le même, il devrait trouver plus de temps à consacrer à des échanges officieux, francs et ouverts pour qu'il lui soit possible de préparer une stratégie à l'égard des différentes questions auxquelles nous sommes confrontés.

Le résultat de ces innovations en matière de procédure est extrêmement positif. Nous avons maintenant un Conseil plus dynamique au sein duquel les idées circulent librement et où les échanges de vues sont plus animés et plus interactifs sur de nombreuses questions. Certains cas méritent d'être cités : notamment les débats sur l'Afrique qui se sont déroulés sous la présidence du Ministre des affaires étrangères de Maurice en janvier 2002; les débats sur l'Union du fleuve Mano sous la présidence de la Baronne Amos; les débats sur la République démocratique du Congo sous la présidence de l'Ambassadeur Negroponte; et les débats sur l'Angola, l'Afghanistan, le Timor oriental et bien d'autres questions.

Je passe maintenant aux questions de fond. Le rapport montre très clairement à quel point le Conseil a été occupé au cours de la période considérée. Il a non seulement réagi à des menaces à la paix et à la sécurité internationales et régionales mais il a également agi directement pour traiter d'un grand nombre de problèmes affectant la paix et la sécurité au niveau régional comme au niveau international.

Le Conseil a réagi énergiquement face aux attentats du 11 septembre et aux menaces d'attentats terroristes immédiates en adoptant les résolutions 1363 (2001), 1368 (2001) et 1373 (2001). De même, le Conseil a participé pleinement à l'examen des problèmes en Afghanistan, au Kosovo, au Timor oriental, en Sierra Leone, en République démocratique du Congo, en Éthiopie, en Érythrée, en Somalie, en Angola et au Burundi.

Dans certains cas toutefois, le Conseil n'a pas pu traiter certains problèmes avec le même succès. Sur le Moyen-Orient, par exemple, s'il est vrai que le Conseil a fait un bond considérable en décidant en janvier 2002 d'organiser des séances d'information mensuelles, il n'a malheureusement pas pu réaliser de véritables progrès pour faciliter le processus de paix.

D'autre part, le fait que le Conseil de sécurité cautionne implicitement le non respect de ses résolutions par certains membres l'a empêché d'atteindre les résultats désirés. De même, le Conseil n'a pas pu parvenir à un accord sur la question des sanctions.

Nous avons vu le rôle direct et actif que le Conseil a joué en ce qui concerne les problèmes de l'Afrique. La création du Groupe spécial de travail sur l'Afrique dont plusieurs de nos collègues ont déjà parlé et le recours très utile à des séminaires ont beaucoup aidé à améliorer le rôle du Conseil. Je suis d'accord avec l'Ambassadeur Corr pour dire que les groupes de travail spéciaux sur d'autres questions complexes pourraient être utiles et pourraient faciliter le travail du Conseil.

Les missions du Conseil de sécurité dans plusieurs zones de troubles ont également été très utiles pour s'attaquer au cœur du problème et insuffler la confiance nécessaire dans les activités du Conseil. Nous pensons que les visites sur le terrain sont essentielles pour aider les membres à bien comprendre et à évaluer correctement la situation sur place. Nous encourageons donc ces visites, qui ont également une incidence extrêmement positive sur les protagonistes locaux là où il y a des situations de conflit.

Tout en reconnaissant les efforts déployés par les membres du Conseil pour réaliser les objectifs fixés par la Charte des Nations Unies ainsi que le ferme attachement des membres du Conseil à l'égard de ses principes, nous pensons que l'intérêt collectif ne doit pas être sacrifié sur l'autel de l'intérêt national. Préserver l'unité du Conseil doit être l'idée maîtresse à laquelle chaque membre du Conseil doit s'efforcer de parvenir. En l'absence d'une telle unité il serait difficile de donner une image crédible et unie du Conseil – ce qui pourrait donner de fausses idées aux parties concernées.

Dans la plupart des cas, le Conseil s'est montré à la hauteur des normes qui sont les siennes et a joué un rôle actif pour traiter de ces problèmes. Ceci a contribué à améliorer la crédibilité du Conseil en le rendant plus transparent et plus responsable.

Nous espérons que ce rapport fera l'objet d'une discussion et d'une analyse sérieuses de la part de l'ensemble des membres des Nations Unies car nous pensons que c'est par le biais d'une telle discussion que nous pourrons renforcer les relations et la confiance qui existent entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, améliorer la crédibilité du Conseil et, surtout, préserver son rôle central.

M. Cunningham (États-Unis) *(parle en anglais)* : Tout d'abord, je me dois de dire que je suis d'accord avec un grand nombre de mes collègues ici présents pour dire que cette année a été une année de grands succès. Nous n'avons pas atteint tous nos objectifs mais nous avons beaucoup progressé. Il y a

aussi eu une amélioration considérable des méthodes de travail du Conseil de sécurité cette année – ce qui montre que le Conseil a fait preuve de souplesse et de créativité pour s'adapter aux nouveaux défis et aux nouvelles circonstances.

Nous accueillons avec satisfaction le rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale sur ses activités pour l'année en cours. Comme d'autres orateurs l'ont déjà noté, ce rapport a été rationalisé et la présentation en est bien meilleure. Nous félicitons donc l'Ambassadeur Mahbubani et ses collaborateurs d'avoir persévéré pour parvenir au résultat que nous souhaitions.

Le rapport reflète les progrès continus réalisés pour trouver un juste milieu entre l'efficacité et la transparence dans les méthodes de travail du Conseil. Ceci a été réalisé à divers degrés dans trois domaines distincts au moins – les procédures; les nouveaux mécanismes pour le travail sur l'Afrique et pour l'inclusion des activités des pays fournisseurs de contingents; et le travail nouveau réalisé par le Comité contre le terrorisme et le comité présidé par l'Ambassadeur Valdivieso.

Au cours de notre présidence, nous avons travaillé de près avec la délégation de singapourienne pour rédiger un index complet de toutes les notes de procédure publiées sur les travaux du Conseil. Cette liste annotée guide clairement tous les États Membres sur un grand nombre de précisions relatives à la procédure. Nous apprécions également les travaux de la Norvège, Président du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le maintien de la paix, pour mettre en place de nouveaux mécanismes de renforcement du dialogue entre le Conseil et les pays fournisseurs de contingents. Nous avons fait quelques progrès dans des domaines sujets à préoccupation, mais nous croyons que l'on peut encore faire mieux. Nous saluons les points de vue des pays fournisseurs de contingents dans nos délibérations car ils permettront d'améliorer le processus de prise de décisions du Conseil.

Je note que les plaintes traditionnelles à propos de l'absence de transparence du Conseil sont en train d'être rapidement dépassées par les événements. S'agissant de la menace du terrorisme mondial, nous avons vu un organe transparent – le Comité contre le terrorisme – qui, à certains égards, a éliminé les anciennes séparations et divisions entre le Conseil et l'ensemble des Membres de l'ONU. Dans la résolution 1373 (2001), le Conseil a adopté une approche radicale à la suite du 11 septembre; cette résolution, d'une portée considérable, a imposé une série d'obligations législatives et autres à tous les États. Ces objectifs ambitieux ne peuvent être atteints que si les États Membres partagent les informations en toute transparence et s'il existe un dialogue continu entre les États Membres et le Conseil de sécurité. Le Comité contre le terrorisme est un bon exemple d'une méthode pratique, globale et opérationnelle qui inclut tous les États Membres dans un processus de prise de décisions et d'application découlant d'une résolution du Conseil de sécurité. C'est aussi, à mon avis, un excellent exemple de la souplesse du Conseil, de sa créativité et de sa capacité d'adaptation à de nouvelles circonstances.

Ceci dit, ce n'est pas tant revenir sur le passé que préparer l'avenir qui nous intéresse. Nous appuierons pleinement les efforts visant à améliorer la transparence à l'avenir, tout en maintenant et en améliorant l'efficacité du Conseil. Nous avons des questions urgentes, importantes et pressantes à régler : le maintien de la paix, la prévention des conflits, la lutte contre le terrorisme et le défi unique en son genre que constitue l'Iraq.

Nos responsabilités en tant que Conseil et en tant que membres du Conseil nous obligent à déployer des efforts continus en vue d'être francs et efficaces. Par exemple, ne mâchons pas nos mots face à la menace à la paix que posent ceux qui se proclament eux-mêmes terroristes – le Jihad islamique palestinien, le Hamas et les Brigades des martyrs d'Al Aqsa. Au cours des prochains jours, le Conseil devra se réunir pour traiter des questions qui sont à l'origine de sa création : il examinera l'attitude de défi de l'Iraq et la menace que pose ce pays à la paix et à la sécurité internationales.

M. Belinga-Eboutou (Cameroun) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance aux fins d'examiner et d'adopter le projet du rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale pour la période du 16 juin 2001 au 31 juillet 2002.

Je voudrais saisir cette occasion pour dire toute mon appréciation à la délégation singapourienne, qui s'est engagée sans relâche pour faire évoluer le rapport annuel de notre Conseil dans le format et dans le contenu. Les débats que nous avons à l'Assemblée générale sur le rapport du Conseil de sécurité, les

remarques que nous faisons à cette occasion sont enfin entrés au Conseil. Et cela, nous le devons à l'Ambassadeur Mahbubani qui a su mettre tout son tact, toute son expérience, son érudition, sa foi, pour qu'il en soit ainsi. Nous le devons aussi à la perspicacité et à l'engagement à ses côtés de ses collaborateurs. Ce rapport, ma délégation aura le privilège de le présenter le mois prochain à l'Assemblée générale, et je puis assurer l'Ambassadeur Mahbubani qu'à cette occasion, grande référence sera faite au débat de ce matin. Je crois que le rapport tel qu'il est présenté, permettra enfin à l'Assemblée générale d'assumer les responsabilités qui sont les siennes, le rôle qui est le sien, en vertu de l'Article 15.

La présentation actuelle du rapport est de nature à permettre à l'Assemblée générale non seulement de liquider la discussion en une matinée, en prenant acte ou note, mais d'étudier effectivement ce que le Conseil a pu faire pendant une période donnée. Ayant dit cela, ma délégation aura l'occasion, lors de l'examen de ce rapport, de dire ce qu'elle pense des innovations apportées.

Je voudrais aujourd'hui, à la suite d'autres éminents collègues – je pense à l'Ambassadeur Kishore Mahbubani, à l'Ambassadeur Jean-David Levitte et à l'Ambassadeur Jagdesh Koonjul – revenir rapidement sur la question des sanctions. Nous attachons une grande importance à l'amélioration de l'application des sanctions, ainsi qu'à la rationalisation du fonctionnement du Comité des sanctions, qui sont parmi les objectifs de ce groupe. Je voudrais relever pour le regretter, que le présent document ne fait pas suffisamment justice au travail assez difficile, assez ingrat du groupe de travail sur les sanctions. Sous ma présidence, le groupe de travail a tenu toute une série de réunions axées essentiellement sur le document intitulé « Projet de conclusion du Président », daté du 14 février 2001. Cet exercice a permis de faire quelques avances. Des progrès réels ont été enregistrés sur les questions de procédure et sur les questions liées aux exemptions à caractère humanitaire. Le groupe de travail a reconnu la nécessité pour les comités des sanctions de faire connaître leurs décisions à tous les États Membres de l'ONU, sauf quand cette mesure est de nature à gêner l'application des sanctions. Le principal point de divergence actuel concerne la durée des sanctions. Et sur ce point, l'obstacle est avant tout d'ordre méthodologique et un peu philosophique. Certaines délégations préconisent des sanctions limitées dans le temps, alors que d'autres sont partisanes de sanctions à durée indéterminée, leur levée étant, dans cette hypothèse, fonction du comportement de l'État ciblé.

Je voudrais informer le Conseil que le groupe de travail a enfin enregistré un accord sur les dispositifs de surveillance améliorés pour le renforcement de l'efficacité et la viabilité des sanctions, et les effets non voulus des sanctions sur les États tiers.

Je voudrais porter très rapidement à l'attention des membres du Conseil les progrès réalisés par le groupe de travail sur les sanctions. Étant entendu que, dans les jours à venir, nous pourrons avoir un exposé plus détaillé de manière à recueillir les avis, les conseils des membres du Conseil sur la meilleure manière d'aborder les questions qui demeurent en suspens.

Voilà les quelques remarques que je voulais faire dans le cadre de la participation à l'examen de notre rapport. Je voudrais pour terminer rendre hommage à la Mission permanente du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies qui a conduit les travaux du groupe de 1999 à 2001, et qui a contribué à la réalisation de progrès significatifs que nous avons pu enregistrer au sein du groupe pendant cette période.

M. Valdivieso (Colombie) *(parle en espagnol)* : J'interviens aujourd'hui avec une très grande satisfaction alors que nous examinons le rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale dans sa nouvelle présentation. Pour la Colombie, ce fut une source de grande satisfaction de participer aux différentes initiatives visant à proposer puis à obtenir des accords sur le nouveau format, processus dans le cadre duquel la délégation singapourienne a joué un rôle remarquable.

Il est opportun à présent de faire des observations afin de contribuer au document qui sera présenté aux autres Membres de l'ONU envers lesquels nous avons l'obligation de rendre des comptes sur notre gestion des affaires. C'est dans cet esprit que je ferai part de quelques réflexions.

Le nouveau rapport reflète-t-il le travail du Conseil de sécurité? Je crois que, de façon générale, on peut affirmer qu'il atteint son but. Toutefois, le rapport reflète la réalité de façon très formelle, sous forme de listes de documents, de listes de communications, de listes de résolutions, de listes de sujets, etc. Cela

compte pour l'essentiel du contenu du rapport. Je reconnais que l'introduction représente un progrès dans la bonne direction. Je voudrais ici exprimer ma reconnaissance à la délégation du Royaume-Uni qui, en tant que membre permanent, a fait preuve d'une très grande ouverture à l'égard des processus de réforme sur les procédures de travail du Conseil. À l'avenir, il conviendra d'intensifier ces efforts.

Quelle est l'utilité d'un rapport comme celui dont nous sommes saisis? Le rapport est un guide de référence pratique pour que les membres de l'Assemblée générale, et de manière plus générale, la communauté internationale, puissent jeter un regard critique sur le travail du Conseil de sécurité. Désormais, on dispose d'un document qui, ne serait-ce que par sa taille, est plus attrayant et parvient à retenir l'attention nécessaire sur les activités de ce qui constitue l'organe principal de l'ONU. À l'évidence, les faits sont les juges véritables du Conseil. Les menaces à la paix et à la sécurité internationales et la réponse du Conseil à celles-ci permettent d'évaluer la conduite du Conseil de sécurité. Mais, le rapport dans sa forme actuelle présente cette vision critique de manière ordonnée, encourage un débat mieux informé et expose les membres du Conseil à la possibilité d'un examen constructif de la part du reste des Membres de l'ONU.

L'exercice de modification du rapport du Conseil aura-t-il été utile? Très certainement. L'exercice entrepris tout au long de ces longs mois a montré qu'il est possible de réformer les pratiques et les coutumes du Conseil, qui semblaient non modifiables. C'est une leçon qui pourra servir aux futures générations de membres de cet organe à l'égard d'autres pratiques de procédure. C'est une leçon pour les membres du Conseil, permanents ou élus, qui montre qu'il est possible d'opérer des changements sans se trouver pour autant placé dans des situations politiques d'une gestion difficile, voire impossible. Enfin, c'est également une leçon pour le Secrétariat, qui, dès le départ, avait publiquement exprimé des doutes sur l'opportunité ou même la possibilité d'un tel exercice.

En quoi cela profitera-t-il aux Membres de l'ONU? Il est difficile de parler d'un avantage tangible, concret, mais ce nouveau format, de manière générale, est une manifestation concrète d'un effort collectif dans le sens de la transparence. C'est un message clair indiquant que nous voulons que l'Assemblée générale soit mieux informée. Nous reconnaissons ainsi l'existence de points de rapprochement politique entre les deux organes. C'est en fait un rapport sur la complémentarité des deux organes.

Devons-nous conclure que ce processus de réforme du rapport se termine aujourd'hui? Absolument pas. Ce rapport sera soumis à l'examen attentif des membres de l'Assemblée générale, dont nous faisons partie également. Sur la base de leurs commentaires et de leurs suggestions, il sera peut-être nécessaire de continuer à modifier le contenu et la présentation du rapport. C'est donc un processus permanent qui doit nous amener à un produit qui corresponde mieux aux besoins des Membres de l'Organisation. En outre, c'est un effort qui s'inscrit pleinement dans les débats portant sur la réforme de l'ONU qui ont lieu sur la base du rapport (A/57/387) présenté par le Secrétaire général au début de la semaine.

Il sera également nécessaire de réfléchir à certains aspects de la teneur du rapport. Par exemple, ma délégation reste d'avis qu'il est nécessaire de consacrer une section plus détaillée du rapport aux missions du Conseil de sécurité de ces dernières années, notamment leur justification, leur coût, leur portée. C'est une question qui a suscité un vif intérêt au-delà du Conseil, mais qui ne semble pas avoir reçu l'attention que nous aurions souhaitée.

Des questions plus simples se posent également, mais qui semblent être le résultat d'une interprétation très stricte d'un format en pleine évolution. Je parle notamment de la référence faite à la question des prix Nobel– au chapitre 21, de la deuxième partie, je crois, à la page 285 de la version anglaise – où il est écrit « Missions du Conseil de sécurité ou groupes d'experts : aucun ». Ce genre de format strict provoque des situations risibles comme on peut aisément le constater.

Nous demandons maintenant quelle sera la suite donnée? Quel pas sera franchi maintenant ? À l'évidence, il faudra d'abord écouter attentivement le débat à l'Assemblée générale et y participer activement. La discussion doit s'engager sur deux voies. L'une doit concerner le fonctionnement même du Conseil, c'est-à-dire un examen politique des actions ou des inactions du Conseil. L'autre concerne les caractéristiques propres au rapport lui-même. Ce débat sera notre ligne de conduite pour les prochains mois.

Comme je le disais tout à l'heure, je voulais faire quelques commentaires également sur le débat que nous venons d'avoir à cette séance du matin. Les observations ont été instructives. Je n'étais pas là durant la première partie, mais j'ai essayé de lire les textes distribués, notamment l'intervention de l'Ambassadeur Mahbubani fournie par la délégation singapourienne. Cette séance d'autocritique a été très édifiante, de même que l'ont été les échanges, et devrait donner lieu à de nouvelles réformes du Conseil.

En d'autres termes, le Conseil doit faire beaucoup pour susciter ces occasions, ce que nous n'avons pas toujours fait, il est vrai, pour continuer à se remettre en question et pour s'améliorer. Nous devons faire plus d'exercices de ce genre pour analyser le fond de notre de travail. L'évaluation de l'efficacité du Conseil est très importante, et nous devons continuer à la mener à bien, comme le dit l'Ambassadeur Mahbubani au paragraphe 16 de son texte écrit.

Toutefois, et c'est un point que je voudrais souligner, nous pensons que cette séance devrait être, comme l'indique l'ordre du jour, consacrée à l'examen du projet de rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale. Il ne faut pas que cette séance devienne une espèce de séance de récapitulation sur l'ordre du jour ou les résultats du Conseil. Je voudrais dire que nous devons profiter de cette séance pour analyser le rapport, tenir des réunions pour analyser, commenter et évaluer la manière dont le Conseil s'acquitte de son devoir. Mais ce sont deux choses séparées.

M. Konuzin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous portons une appréciation positive sur le projet de rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale. Il fournit des informations utiles et détaillées sur les activités du Conseil au cours de l'année écoulée. Nous remercions le personnel du Secrétariat pour son professionnalisme et pour avoir réalisé le travail à temps. Nous remercions aussi la délégation singapourienne pour sa contribution à ce travail.

Nous souhaitons souligner le caractère relativement ininterrompu des travaux du Conseil. Au cours de cette période, nous avons adopté 73 résolutions, et il y a eu 45 déclarations présidentielles. Il y a eu une augmentation du nombre de séances publiques, et les séances d'information sont devenues plus régulières. Tout cela témoigne du renforcement de la transparence de nos travaux.

Nous considérons qu'il importe que le rapport lui-même reflète les mesures concrètes prises par le Conseil de sécurité pour améliorer ses méthodes de travail. Nous approuvons également le fait que le rapport soit devenu beaucoup plus concis. L'innovation principale est l'évaluation analytique de l'activité du Conseil de sécurité pour l'année, qui figure dans la section introductive du rapport. En même temps, nous sommes convaincus que les décisions et les résolutions du Conseil de sécurité donnent une idée plus objective de son activité.

Le Président : Je voudrais maintenant faire quelques brèves remarques en ma qualité de représentant de la Bulgarie.

Ma délégation souhaite d'abord remercier le Secrétariat d'avoir préparé le rapport, la délégation singapourienne d'avoir été la force motrice derrière les innovations qui ont permis d'avoir un rapport plus concis et plus facile à consulter pour les Membres de l'ONU. Mes remerciements, comme tout le monde l'a dit avant moi, vont à l'Ambassadeur Mahbubani et à la Ministre Lee.

Je crois que la discussion, jusqu'à présent, offre un dialogue – ou plutôt un « polylogue » – utile, bien que, comme l'a remarqué tout à l'heure, à juste titre, l'Ambassadeur Valdivieso, cette discussion va dans deux directions, celle de la synthèse concernant les procédures et les méthodes de travail du Conseil, qui sont des questions très importantes, et celle de la discussion sur la substance du travail ayant été accompli. Et je crois que dans la mesure où c'était la première discussion de ce genre, c'était absolument prévisible et quelque part normal.

Je suis d'accord avec Kishore Mahbubani quand il dit qu'il convient que le Conseil trouve le moyen de se réunir plus souvent pour discuter de sa stratégie, et je crois que la retraite organisée chaque année par le Secrétaire général n'est pas suffisante. Cela est clair, et je crois que cette discussion en est une preuve supplémentaire. Du reste, au passage, je voudrais soutenir l'idée de l'Ambassadeur Levitte, qui serait une véritable innovation; les textes écrits et distribués au préalable pourraient faire partie du procès-verbal des séances, et à ce moment-là les délégations pourraient s'exprimer à partir de ces textes. Cela ne fera que renforcer l'interactivité de nos débats.

Je dois dire que l'une des premières observations que l'on puisse faire au regard du rapport annuel est sans doute que la charge de travail du Conseil a énormément augmenté, et cela est dû tout simplement à l'impulsion de la mondialisation. À ce sujet, l'Ambassadeur Greenstock a eu des mots très justes concernant l'impact de la mondialisation sur le Conseil. La mondialisation exige que le Conseil fasse mieux, mais aussi qu'il fasse plus. Et ce sont deux exigences quelque part contradictoires, qui font que le temps passé en délibérations augmente d'une manière exponentielle, qui est très souvent la limite physique pour permettre au Conseil de mieux communiquer, de mieux dialoguer avec le reste des Membres de l'ONU, et au-delà de l'ONU, avec les autres acteurs des relations internationales. C'est un vrai problème auquel on fait face. En lisant le rapport, je remarque une absence, et c'est justement ces relations que le Conseil, l'ONU en général, entretient de plus en plus, et à juste titre, avec les acteurs non étatiques, non gouvernementaux des relations internationales. Et avec la mondialisation, le rôle de ces acteurs là est de plus en plus important, force est de le constater.

Il y a du travail à faire dans cette direction. Je sais que c'est un sujet extrêmement délicat, mais c'est un problème qui se pose à tout le système des Nations Unies. Je crois que le Conseil doit faire son travail à cet égard. L'Ambassadeur Levitte a parlé à ce propos des réunions organisées selon la « formule Arria ». C'est vrai que c'est une formule utile, mais cette formule d'abord n'est pas utilisée régulièrement et, deuxièmement, elle n'est pas suffisante.

Un deuxième point que je voudrais soulever, toujours dans le cadre de ce partenariat du Conseil avec différents acteurs, c'est l'importance du partenariat avec les États Membres, mais aussi avec les organisations régionales. Et de ce point de vue, je crois que le cas des Balkans occidentaux est très révélateur. Le Conseil a établi un partenariat extrêmement réussi, extrêmement utile, avec des organisations régionales, à savoir l'Union européenne et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), qui sont fortes et qui sont prêtes à assumer leurs responsabilités. Je dois dire que, aussi bien dans le cas de la Bosnie-Herzégovine que dans le cas du Kosovo, c'est un partenariat extrêmement réussi dans le sens où le Conseil fournit le cadre juridique et politique de l'action de ces organisations régionales, et ces dernières font du travail sur le terrain qui est strictement déterminé par les résolutions du Conseil de sécurité.

L'Afrique en est un autre exemple. Une grande partie – je crois jusqu'à 75 % – du temps que le Conseil consacre aux différents conflits est consacrée à juste titre aux différents conflits en Afrique. À cet égard, force est de constater que la faiblesse même des partenaires locaux, des partenaires africains, fait que le Conseil doit faire beaucoup plus de travail. Je saisis cette occasion pour saluer la création de l'Union africaine. Il est très important que cette nouvelle organisation régionale africaine devienne un partenaire beaucoup plus efficace pour le Conseil dans la gestion des différentes crises africaines que ce n'était le cas jusqu'à maintenant.

En parlant de l'Afrique, il m'est très difficile de ne pas dire quelques mots sur la Somalie. Là-dessus, je rejoins complètement ce que vient de dire l'Ambassadeur Strømmen de la Norvège. Je dois dire que la présidence bulgare du Comité des sanctions a fait le nécessaire pour ranimer ce Comité dormant. La mise en oeuvre des sanctions dans le cadre de l'embargo sur les armes n'est qu'une partie de la stratégie générale que le Conseil convient d'élaborer à l'égard de ce pays beaucoup trop longtemps négligé.

Pour terminer, je ne peux pas omettre le rôle des personnalités, des personnes. L'Ambassadeur Greenstock en a parlé et je dois dire que deux exemples me viennent à l'esprit. D'abord, le rôle déterminant qu'a joué en pratique l'action de l'Ambassadeur Levitte dans le cas des différentes missions du Conseil dans les Grands Lacs. Son énergie et sa détermination y ont été pour beaucoup. Si l'on voit une lumière au bout du tunnel en République démocratique du Congo, c'est quelque part grâce à cette détermination de l'Ambassadeur Levitte. L'autre exemple auquel je pense, et que beaucoup ont cité, est l'action de l'Ambassadeur Greenstock à la tête du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste. Voilà un modèle de transparence, je suis complètement d'accord à ce sujet avec tous ceux qui m'ont précédé. Le modèle élaboré par la délégation britannique et l'Ambassadeur lui-même est un vrai modèle pour le Conseil. C'est le modèle à suivre en ce qui concerne le dialogue avec les Membres de l'ONU.

Enfin, je veux dire qu'une des conclusions qu'il convient de tirer de ce rapport est que le Conseil a été

efficace à chaque fois qu'il était uni. Comme les membres du Conseil le savent, la délégation bulgare oeuvre sans relâche en faveur de cette unité à chaque occasion car, sans unité, il est très difficile de préserver ce qui est finalement très important, à savoir le rôle central que joue le Conseil dans le système des relations internationales. Unité et rôle central, cette corrélation est évidente et en lisant le rapport elle ressort d'une manière très évidente.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil.

Puis-je considérer que le projet de rapport tel que corrigé est adopté par le Conseil?

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Cette décision apparaîtra dans une note du Président du Conseil de sécurité qui sera publiée comme document du Conseil sous la cote S/2002/1068.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 10.